

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***sur divers postulats ayant perdu leur objet ou leur actualité, aux fins d'épurer la liste des objets en suspens***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A l'instar de la démarche présentée au Conseil communal en 2021 au sujet de différentes motions ayant perdu leur objet ou leur actualité (cf. préavis PR21.32PR, dont le Conseil communal a pris acte le 2 décembre 2021), la Municipalité a examiné les divers postulats en suspens, dont plusieurs ont perdu leur objet ou leur actualité.

Cette démarche a nécessité, au préalable, de relever systématiquement, à tout le moins depuis 2008, l'ensemble des postulats déposés au cours des dernières années et de vérifier, avec le concours des différents services de la Ville, la suite qui leur avait été donnée. Arrivée au terme de cette démarche de longue haleine, la Municipalité a décidé de répondre en une seule fois, comme elle l'avait fait dans la démarche consacrée aux motions (cf. préavis PR 21.32 susmentionné), aux objets ayant perdu leur objet ou leur actualité. Une liste figurant en annexe mentionne pour le reste les postulats auxquels il sera répondu séparément, soit dans le cadre d'un préavis à venir, soit dans le cadre d'un rapport plus circonstancié qui excéderait le cadre du présent rapport.

Le présent rapport traite ainsi, de manière groupée, différents postulats, parfois déposés il y a plusieurs années. Un manque de suivi systématique au cours des années avait en effet fait perdre la vue d'ensemble. Ainsi, il avait parfois été omis de préciser formellement qu'un préavis portant sur un objet particulier valait rapport sur un postulat relatif à un même objet, de sorte que, bien que matériellement traité, le postulat est resté sans réponse formelle. Dans d'autres cas, l'objet a été traité dans le cadre du budget courant et il a été omis de répondre formellement au postulat. Dans d'autres cas enfin, la situation s'est fondamentalement modifiée, de sorte que le postulat s'avère obsolète et absolument plus d'actualité.

Cette situation tient, pour une large part, au fait que de nombreux postulats ou motions déposés il y a parfois de nombreuses années ne répondaient pas aux définitions actuelles qu'en fait la loi sur les communes, mais constituaient parfois plutôt, de fait, des interpellations ou de simples questions (voir à cet égard les considérations contenues dans le préavis PR20.12PR du 7 mai 2020 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2019, ad Observation 3.1.2).

Le présent rapport a pour but de liquider, sur la base de réponses courtes, l'ensemble des postulats manifestement obsolètes ou sans objet, sans déterminer si ces objets devraient être requalifiés en interpellations. On disposera ainsi d'une liste claire et précise des objets encore en suspens (voir Annexe 2), qui nécessitent des réponses plus détaillées ou qui sont en lien avec des projets qui feront prochainement l'objet d'un préavis municipal.

Pour ce qui est des objets restant à traiter et des nouveaux objets, un suivi continu est dorénavant mis en place. Dès leur prise en considération par le Conseil communal, ils font directement l'objet d'un suivi au moyen d'une fiche, afin de garantir, dans toute la mesure du possible, un traitement dans le délai réglementaire d'une année.

Si le délai d'une année ne peut être respecté en raison de l'importance du dossier, respectivement des études en cours ou à effectuer, la Municipalité requerra de manière groupée, en principe une fois par année, une prolongation adéquate du délai pour chaque objet qui ne pourra pas être traité dans le délai réglementaire. Cette demande, comportant la liste des objets en cours, permettra au Conseil communal de conserver la vue d'ensemble.

Cela étant, la Municipalité a traité les postulats suivants, sur lesquels elle vous fournit de brefs rapports, compte tenu du fait qu'il s'agit, comme on l'a mentionné ci-dessus, de liquider formellement des objets qui ont perdu leur objet ou leur actualité. Dans la mesure du possible, ces postulats ont été regroupés de manière thématique plutôt que par ordre chronologique, afin de conserver au rapport le maximum de cohérence.

1. Postulat du 5 mars 2009 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Klaus concernant l'utilisation de la langue française (référence interne 03)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2009, Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Klaus demandait à ce que la Municipalité édicte un règlement interne propre à toute son administration, y compris le Conseil communal, exigeant l'utilisation exclusive de la langue française avec des exceptions tolérées lorsqu'une traduction, en français, suivait immédiatement une expression provenant d'un anglicisme.

Les démarches effectuées

Le 22 juin 2016, la Municipalité a transmis le préavis PR15.26PRbis au Conseil communal concernant l'adoption du règlement du Conseil communal révisé et répondant également à la motion du 3 mai 2012 de Monsieur le Conseiller Stéphane Balet portant sur une demande de modification du règlement du Conseil communal.

L'article 3 du règlement du Conseil communal dispose désormais que « la langue des débats est le français ».

Conclusions

L'utilisation de la langue française au Conseil communal a ainsi été implicitement réglée dans le cadre du préavis PR15.26PRbis. La Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire d'établir en sus une directive valable pour toute l'administration et considère dès lors avoir répondu à ce postulat.

2. Postulat du 9 décembre 2010 de Madame la Conseillère communale Marianne Savary concernant « La Télé » (référence interne 08)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2010, Madame la Conseillère communale Marianne Savary relevait que la chaîne de télévision valdo-fribourgeoise La Télé, organisée en société anonyme, avait annoncé une recapitalisation de plus de CHF 1 Mio destinée à assainir ses dettes. Cette recapitalisation, à laquelle la Ville ne participait pas, diminuait le poids de celle-ci au capital-actions, de sorte que les actions souscrites pour CHF 250'000.- investis avaient perdu de leur valeur. Considérant que la couverture de la région par cette chaîne était insuffisante, la postulante invitait la Municipalité à envisager d'autres canaux d'information et à tenter de vendre les actions qu'elle détenait dans la société Vaud-Fribourg TV SA.

Les démarches effectuées

La société a été assainie en 2014 et le capital-actions a été réduit de CHF 2'710'000.- à CHF 1'355'000.- par réduction de la valeur nominale des actions de CHF 80.- à CHF 40.-.

A ce jour, la Ville possède 1'512 actions valorisée à CHF 1.- au bilan de la Ville.

Depuis 2010, la Municipalité a considérablement renforcé et diversifié ses canaux de distribution en améliorant sa visibilité sur internet, notamment par le biais des réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter et Instagram, et en développant le magazine tout ménage « Rive Sud ». De plus, depuis le mois de novembre 2021, la Municipalité a mis en place une Infolettre, en principe hebdomadaire, qui informe des décisions municipales.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime considère avoir répondu à ce postulat.

3. Postulat du 3 novembre 2011 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant « les tablettes électroniques » (référence interne 10)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2011, Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff relevait la quantité de papier utilisée pour les séances du Conseil

communal et notamment le traitement des préavis. En effet, la mise sous pli et l'impression des documents demandent une grande quantité de papier.

Il relevait que l'envoi des documents par courriel ne résout pas le problème, car de nombreux membres du Conseil communal impriment les documents afin de les avoir sous les yeux lors des séances. Ainsi, le postulant demandait à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre d'un système de communication « sans papier » à l'aide de tablettes électroniques.

Les démarches effectuées

Le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains (onglet Conseil communal) offre désormais l'accès à tous les documents mentionnés par le postulant. Un courriel adressé aux membres du Conseil communal fournit les documents utiles, respectivement fournit le lien correspondant sur le site internet. Toutefois, environ un septième des conseillères et conseillers communaux reçoivent encore, à leur demande, les documents papier.

La grande majorité des membres du Conseil communal travaille désormais avec de nouveaux outils informatiques tels que des ordinateurs portables et des tablettes électroniques qui leur permettent d'avoir les documents nécessaires à portée à tout moment.

Fournir des tablettes électroniques ne semble ainsi plus correspondre aux besoins actuels du Conseil communal.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime considère avoir répondu à ce postulat.

4. Postulat du 1^{er} octobre 2015 de Monsieur le Conseiller communal Dominique Viquerat pour la pose d'un écran en Ville d'Yverdon-les-Bains (référence interne 13)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2015, Monsieur le Conseiller communal Dominique Viquerat constatait que malgré l'abondance d'une offre en manifestations sportives et culturelles en ville, et malgré la couverture qui en est faite dans la presse écrite, celles-ci demeuraient parfois inconnues du grand public, qui recourt à d'autres moyens d'information et de communication. Il demandait à la Municipalité la possibilité d'étudier l'installation d'un écran géant, à la Place de la Gare ou ailleurs en ville, afin de permettre aux sociétés de faire passer message, affiches, vidéos ou autre en vue de promouvoir leur manifestation, et aux musées ou autres institutions culturelles de promouvoir leurs expositions et représentations. La Ville aurait aussi la possibilité de diffuser des messages de bienvenue, une vidéo de présentation ou d'autres informations.

Les démarches effectuées

La Municipalité a étudié avec attention la proposition du postulant, et est finalement arrivée à la conclusion que celle-ci serait difficile à mettre en œuvre, coûteuse, et irait à fin contraire de sa volonté de diminuer la pollution lumineuse.

A cet égard, elle relève en particulier les difficultés suivantes :

- Un tel écran géant tombe sous le coup de la convention d'exclusivité de l'affichage, qui lie la Ville à la Société générale d'affichage (SGA) jusqu'en 2029. Il ne serait donc pas possible de recourir à un autre prestataire que la SGA, qui fixe ses propres conditions. Un tel projet comporte ainsi de nombreux risques techniques et financiers dans la durée.
- Le choix de l'endroit où placer un tel écran dépend d'une part des besoins d'information du public, respectivement de la possibilité de cibler le public potentiellement intéressé par certaines activités ou manifestations. Le choix de la Place de la Gare correspond certes à un lieu de passage important pour certaines catégories de population (étudiants rejoignant leur lieu de formation par exemple), mais il est difficile de trouver un endroit qui permette de cibler à la fois les habitants, les pendulaires, les touristes etc., tant il est vrai que leurs modes de déplacement et les lieux de passage sont différents. Un écran géant n'atteindrait donc qu'une partie du public cible et devrait le cas échéant être complété par d'autres écrans dans d'autres parties de la ville (par exemple en entrée de ville pour les automobilistes).
- Cela étant, l'installation de tels écrans devrait être coordonnée avec les objectifs et contraintes d'urbanisme et de police des constructions. L'aménagement de la Place de la Gare, en coordination avec le parking de la Place d'Armes, présente à cet égard de nombreux défis. De manière plus générale, les procédures destinées à garantir le respect des droits des tiers, en particulier de voisins, pourraient s'avérer longues et complexes, sans que l'installation prévue n'apporte en fin de compte de véritable valeur ajoutée pour la collectivité.
- A cela s'ajoute que l'installation d'un écran géant éclairé en permanence à l'électricité constituerait une source de pollution lumineuse permanente contraire aux objectifs poursuivis par la Municipalité, coûteuse sur le long terme et contraire aux objectifs de développement durable.
- En fin de compte, les besoins d'information et de communication relevés à juste titre par le postulant doivent trouver une réponse par d'autres moyens, en particulier par un site internet complet et performant, par le développement d'applications informatiques ainsi que par la présence de la Ville, de ses institutions et des sociétés sur les réseaux sociaux, qui constituent actuellement le moyen d'information principal des jeunes. Ces moyens permettent de cibler la communication et d'atteindre en tout temps les diverses catégories de public, sans coûts excessifs, avec peu de pollution lumineuse et sans dépense permanente d'énergie.

L'installation d'un écran géant ne correspond plus aux besoins actuels, de sorte que la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre les démarches dans cette voie.

Conclusions

Au vue de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à ce postulat.

5. Postulat du 2 avril 2009 de Monsieur le Conseiller communal Patrick Duruz demandant que la Municipalité étudie « l'opportunité de doter la Place Pestalozzi d'une structure amovible permettant de l'abriter, dans sa plus grande partie possible, des précipitations atmosphériques » (référence interne 34)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, Monsieur le Conseiller communal Patrick Duruz avait mis en évidence l'importance de la Place Pestalozzi, considérée comme un véritable joyau et la nécessité, en regard des nombreuses manifestations qui s'y déroulaient chaque année, que cette dernière bénéficie d'une structure amovible lui permettant de l'abriter. Il demandait que la Municipalité étudie « l'opportunité de doter la Place Pestalozzi d'une structure amovible permettant de l'abriter, dans sa plus grande partie possible, des précipitations atmosphériques ».

Les démarches effectuées

Que ce soit pour le Marché de Noël ou pour des événements culturels, la Ville loue régulièrement des tentes ou globes pour abriter les invités et y dérouler un programme festif. Cette solution offre une grande flexibilité et modularité.

Après analyse de la situation, la Municipalité estime que la proposition n'est pas envisageable; elle motive sa prise de position de la manière suivante :

- La diversité des manifestations qui ont lieu sur ce site est telle qu'il serait difficile d'imaginer une couverture qui puisse répondre à des besoins aussi diversifiés ;
- Les problèmes techniques sont importants ; en effet, la prise au vent d'une telle couverture (de grande dimension selon le cahier des charges imaginé) pourrait conduire à un coût très élevé pour s'assurer de la sécurité d'un tel ouvrage ; le caractère amovible de l'ouvrage, qui ne doit en aucun cas porter atteinte de manière permanente au site remarquable que constitue la Place Pestalozzi, impliquerait également de nombreux défis techniques ;
- Enfin, des systèmes de containers, scènes mobiles et couverture de scène sont mis en place selon les besoins, principalement pour les manifestations musicales. Cette manière de fonctionner, reconduite ces dernières années, est tout à fait satisfaisante et permet de s'adapter aux besoins à moindres coûts.

Conclusions

Après étude de cette demande et au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que les systèmes proposés actuellement sont adéquats et suffisants. La Municipalité n'envisage donc pas l'acquisition d'une structure qu'il faudrait stocker, entretenir, poser et remplacer alors que de nombreuses sociétés de location existent à des prix concurrentiels.

6. Postulat du 25 juin 2009 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant la mise en place d'un plan de relance économique et social (référence interne 05)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2009, Madame la Conseillère communale Carmen Tanner, pour le groupe des Vert·e·s, considérait qu'au vu de la crise économique en cours en 2009, il serait judicieux de prévoir des mesures d'incitation pour l'assainissement énergétique des bâtiments et la recherche de solutions énergétiques renouvelables, de manière à ce qu'il déploie ses effets avant le dernier trimestre 2009. Il s'agirait de mettre en œuvre des solutions incitatives pour la rénovation de bâtiments, la pose de capteurs solaires, etc. qui soutiendrait notamment les entreprises locales. Elle a ainsi déposé ce postulat demandant « un plan de relance économique et environnemental ».

Les démarches effectuées

Ce postulat s'inscrivait dans le contexte économique de l'époque. Depuis lors, la Commune a mis sur pied différentes mesures d'incitation aux économies d'énergie et à la politique en faveur du climat. Un plan directeur des énergies a été établi (voir le rapport sur le postulat PO19.04REP « Pour un plan directeur des énergies », du 14 mai 2020), permettant aux propriétaires, chaque fois que cela est possible, de raccorder leur bâtiment au chauffage à distance.

Différents programmes fédéraux et cantonaux ont été mis en œuvre pour l'assainissement énergétique des bâtiments. La poursuite d'un programme photovoltaïque a assuré, en 2018, 4,7% de l'électricité de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce programme est accompagné d'un programme de rachat du 100% de l'électricité photovoltaïque refoulée par les particuliers, à un tarif préférentiel, qui soutient déjà les investissements privés dans ce domaine.

Par ailleurs, la Ville a développé un programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments sous le nom d'Equiwatt, en partenariat avec la Ville de Lausanne. Ce programme Equiwatt, présenté sur les pages du site www.yverdon-énergies.ch, permet, notamment :

- la rénovation thermique des bâtiments :
 - 01.CECB® plus
 - 02. Rénovation ponctuelle
 - 03. Rénovation globale
- le remplacement des installations de chauffage :
 - 04. Rénovation chaufferie Fossile- Renouvelable
 - 05. Rénovation chaufferie Mazout – Gaz
 - 06. Chauffe-eau PAC
- l'installation de panneaux solaires thermiques
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
- le changement d'appareils électroménagers
- l'achat de véhicules neufs 100% électriques / gaz.

Au vu de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), il n'est en revanche pas possible de prévoir des instruments qui favoriseraient exclusivement des entreprises locales ou subordonneraient la réalisation des travaux par celles-ci.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à ce postulat. Au-delà de celui-ci, la Municipalité poursuivra bien entendu ses efforts en la matière dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan climat.

7. Postulat du 2 avril 2009 de Monsieur le Conseiller communal Pascal Blum demandant que la Municipalité étudie « l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition sur l'affectation d'une partie des montants RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes » (référence interne 44)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, Monsieur le Conseiller communal Pascal Blum relevait le besoin de réfection des ponts yverdonnois pour maintenir le passage des 40 tonnes à travers la localité. Ainsi, il invitait la Municipalité à examiner l'opportunité de négocier avec le Canton afin qu'une partie des montants RPLP (redevances sur le trafic des poids lourds) reversés par la Confédération puissent être affectés au financement des études et travaux que la Commune doit entreprendre pour garantir la traversée de la localité aux 40 tonnes.

Les démarches effectuées

Aucune démarche de négociation pour l'affectation des montants RPLP à des travaux routiers n'a été entamée ; en effet, le Canton propose un système de subventions pour les travaux sur les tronçons en traversée de localité, qui assure le passage des 40 tonnes via des itinéraires établis.

Ce postulat, déposé lors d'un moratoire qui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, n'a plus d'objet.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à ce postulat.

8. Postulat du 3 novembre 2011 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant un système de collecte et de traitement des déchets plastiques (référence interne 141)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2011, Madame la Conseillère communale Carmen Tanner constatait qu'il n'existe pas d'infrastructure pour traiter les déchets plastiques en Suisse. Cependant la Commune d'Yvonand a ouvert une filière de collecte de ces déchets qui constitue environ 15% des ordures ménagères. La postulante

invitait la Municipalité à étudier la possibilité de reprendre certains déchets plastiques afin d'éviter leur incinération.

Les démarches effectuées

Les déchets plastiques sont repris à la STRID ; cependant, la Ville ne souhaite pas reprendre ces déchets dans ses points de collectes urbains. En effet, il est de la responsabilité des vendeurs d'assurer la reprise de ces déchets en fonction du conditionnement des produits. Certains acteurs de la grande distribution commencent à s'y intéresser, comme par exemple le groupe Migros qui vend des sacs de collecte de plastique afin que les consommateurs puissent les remplir avec leurs emballages et récipients en plastique. Certains flacons sont repris gratuitement dans les grandes surfaces et à la déchetterie communale. Les points de collecte sélectifs de la ville reprennent les récipients en PET.

A l'étranger, il est fréquent que tous les types de plastique soient collectés. Cependant, une importante part de ces plastiques fait l'objet d'une valorisation thermique (par incinération) et non d'une valorisation en tant que matière, car ils ne remplissent pas les critères de recyclage. En Suisse, seules des solutions pragmatiques et respectueuses de l'environnement sont mises en œuvre.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

9. Postulat du 1^{er} septembre 2016 de Monsieur le Conseiller communal Didier Forestier demandant à la Municipalité d'étudier une solution raisonnable pour résoudre le problème des algues envahissantes de plus en plus fréquent avec le réchauffement climatique (référence interne 54)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Didier Forestier rappelait la problématique des algues envahissantes dans certains canaux et cours d'eau de la ville, mais aussi à proximité des rives du lac. En effet, selon lui, ces algues envahissantes peuvent s'avérer dangereuses pour les petites embarcations, puisqu'elles peuvent bloquer l'hélice du moteur. De plus, les algues ont un impact sur l'aspect visuel des cours d'eau et peuvent également provoquer des désagréments olfactifs. Le postulant invitait la Municipalité à étudier la pertinence de se doter d'un bateau faucardeur, à l'exemple de la Commune Grandson.

Les démarches effectuées

La Commune d'Yverdon-les-Bains était équipée d'un bateau faucardeur jusqu'en 2007. Les coûts annuels pour son exploitation avoisinaient CHF 100'000.-/an. Depuis lors, le travail a été sous-traité à une entreprise privée et la faucardeuse a été mise hors service. Actuellement, le coût du faucardage ne dépasse pas en règle générale CHF 20'000.-/an. Pour cela, les campagnes de faucardage sont planifiées chaque année avec une entreprise basée à Morat

qui est spécialisée dans cette activité. Les dates sont fixées en collaboration entre le Service de la sécurité publique (SSP) chargé de l'entretien du port et des amarrages et le Service des travaux et de l'environnement (STE) qui assure le faucardage pour la plage et l'embouchure de la Thièle. Ces campagnes de faucardage permettent de lutter efficacement contre la prolifération d'algues dans les zones susmentionnées. Les résultats sont ainsi très satisfaisants.

Cela étant, le phénomène des amas d'algues flottantes dans les zones de faible profondeur (0 à 100 cm environ) est un problème différent, connu depuis plusieurs années à la suite des conditions climatiques exceptionnelles. Ces tapis d'algues n'apparaissent pas chaque année, car ils sont liés à la température de l'eau et au rayonnement solaire. Cette mousse se pose sur le fond pendant la nuit et remonte à la surface durant la journée ; le nettoyage des plans d'eau nécessite alors des interventions différentes que le faucardage des algues qui poussent en pleine eau ; l'apparition de ce phénomène est également beaucoup plus aléatoire. Internaliser le faucardage ne permettrait pas une réponse plus efficace à ce phénomène.

Cela étant, la Municipalité se préoccupe activement de ce problème. En 2016, elle a ainsi décidé de soutenir financièrement une entreprise régionale qui développe une technique de nettoyage des algues par aspiration. Malheureusement, la solution proposée ne répond pas encore suffisamment aux besoins d'Yverdon-les-Bains et les essais sur site auxquels ont assisté des collaborateurs de la Commune n'ont pas été concluants.

Il est à noter du reste que si la Commune de Grandson dispose d'un bateau, celui-ci ne fait que compléter les campagnes de faucardage, réalisées d'ailleurs par la même entreprise que la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Enfin, une prospection du marché suisse a été effectuée en vue de déterminer le coût moyen d'achat et d'usage d'une faucardeuse qui répondrait précisément aux besoins de la Commune. Ensuite de quoi une levée d'intérêt a été menée auprès des communes avoisinantes pour proposer une gestion régionalisée du faucardage, afin de faire baisser sa charge effective, les frais fixes étant importants. Malheureusement, seule la commune de Grandson a manifesté son intérêt. Dans ces conditions, l'évaluation effectuée n'a pas permis de démontrer un intérêt financier évident à internaliser la prestation, à défaut d'un intérêt opérationnel.

Conclusions

La problématique soulevée par le postulat va dans le sens des préoccupations de la Municipalité. Toutefois, au vu des analyses menées par les services communaux concernés, la stratégie actuellement optimale d'un point de vue tant financier qu'opérationnel est de poursuivre les campagnes de faucardage par fauche des bancs d'algues avec la même entreprise.

10. Postulat du 6 novembre 2014 de Monsieur le Conseiller communal Stéphane Balet concernant « l'analyse de l'efficacité du système de vidéosurveillance mis en place sur la Place de la Gare » (référence interne 68)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014, Monsieur le Conseiller communal Stéphane Balet faisait suite aux différentes discussions sur la prise en compte de la motion de Madame la Conseillère communale Valérie Jaggi Wepf « Pour la pose de caméras à la gare » et demandait à ce que la Municipalité transmette au Conseil communal un rapport détaillé sur l'efficacité du système de vidéosurveillance mis en place sur la place de la gare.

Les démarches effectuées

Le 8 février 2009, les habitants d'Yverdon-les-Bains se prononçaient favorablement, lors d'une votation communale, sur l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la Place de la Gare. La couverture vidéo est limitée au périmètre de la Place de la Gare, sur décision de la Municipalité. Neuf caméras ont été disposées sur le périmètre de la gare CFF (7 fixes et 2 dômes) et ce nombre n'a pas augmenté depuis leur installation en 2010. Les buts d'un système de vidéosurveillance dissuasive sont de garantir la sécurité des personnes et des biens, d'éviter la perpétration d'infractions sur un certain lieu et de contribuer à la poursuite et à la répression d'infractions.

Il est compliqué d'évaluer l'efficacité de ce système à but dissuasif, car il n'est pas possible de déterminer avec précision la part prise par la vidéosurveillance dans la prévention des infractions, puisque ce n'est pas le seul moyen mis en œuvre, ni le seul facteur déterminant. Cependant, suite à la mise en place des systèmes de vidéosurveillances dans des établissements scolaires en 2018, une baisse de 78% des cas et des dommages avait pu être observée. Depuis l'arrêt de ces systèmes dans l'attente de leur régularisation administrative, et plus particulièrement depuis la médiatisation de cet arrêt en lien avec l'audit effectuée par l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI), une recrudescence des déprédations a été constatée sur ces sites, dépassant au 30 juin 2022 déjà la moyenne annuelle des années 2018-2021. La comparaison des chiffres pour les établissements scolaires montre donc qu'un système de vidéosurveillance a un effet préventif substantiel. Les données statistiques manquant pour les années antérieures à la pose du système de vidéosurveillance à la Place de la Gare, il n'est pas possible de chiffrer la baisse d'infractions pour ce lieu.

De plus, il n'est pas possible de déterminer le nombre d'infractions que ce système permet de résoudre par an; en effet, ces enquêtes sont de compétence de la police judiciaire. La police transmet aux autorités pénales en moyenne annuelle 35 enregistrements issus des différents systèmes de vidéosurveillances installés dans l'espace public yverdonnois, qui contiennent des éléments utiles aux enquêtes. Il n'y a en revanche pas de retour de ces autorités sur le résultat des enquêtes.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que l'efficacité du système de vidéosurveillance à la Place de la Gare ne peut être déterminée de manière précise. Ainsi un

rapport axé sur l'efficacité n'est pas pertinent. On ne peut cependant pas ignorer l'effet dissuasif de la vidéosurveillance pour les lieux où elle est active, dès lors qu'elle est placée à des endroits pouvant générer de l'insécurité. La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat.

11. Postulat du 6 octobre 2011 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Stop à l'engorgement et à la pénurie organisée » (référence interne 77)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2011, Madame la Conseillère communale Aude Briand avait rappelé la situation difficile pour les automobilistes à Yverdon-les-Bains, notamment avec la fermeture du pont de Montagny et les modifications des places de stationnement. La motion a été renvoyée devant une commission ad hoc du Conseil communal, qui a présenté son rapport décomposant le texte de Madame la Conseillère communale Aude Briand en deux demandes pouvant être soumises à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2012. Ainsi la postulante demande à la Municipalité d'étudier d'une part plusieurs scénarios concernant l'avenir du pont de Montagny, incluant sa réouverture complète, le maintien de la fermeture actuelle et une réouverture unidirectionnelle ; et d'autre part le développement d'un plan de stationnement, incluant un décompte précis du nombre de places de parc et tenant compte de la situation des pendulaires se rendant à la gare.

Les démarches effectuées

Concernant la première requête, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a admis en 2012 le recours à l'encontre de la signalisation mise en place dans le quartier St-Georges- Montagny-Cheminet. Le pont a ainsi été rouvert à la circulation. Depuis, une zone 30 km/h a été mise en place dans le quartier, conformément aux demandes de la population. La situation actuelle est saine avec la population du quartier, notamment par l'intermédiaire de l'association de quartier avec laquelle les services de la Ville ont des discussions régulières sur les développements futurs sur ce secteur.

Pour ce qui touche au deuxième volet du postulat, un plan de directeur du stationnement a été établi et mis en œuvre dès janvier 2015. Sa mise en œuvre s'est échelonnée entre 2015 et 2020. Depuis, un monitoring est en place pour mesurer les effets des mesures mises en œuvre et évaluer la pertinence d'ajuster certaines mesures.

La mise à jour du plan directeur du stationnement fait partie intégrante des démarches sectorielles de mise en œuvre d'une vision directrice de la mobilité durable, pour répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du projet d'agglomération 4ème génération et définir les stratégies de stationnement pendulaires, visiteurs et résidents en ville à l'horizon 2040.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à ce postulat.

12. Postulat du 20 juin 2019 de Monsieur de Conseiller communal Benoist Guillard « Pour une accessibilité piétonne et cyclistes en Chamard » (référence interne 107)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2019, Monsieur le Conseiller communal Benoist Guillard constatait que l'accès au secteur « En Chamard » n'était pas favorable aux piétons et aux cyclistes et ainsi il demandait à la Municipalité d'étudier les possibilités d'améliorer l'accessibilité en mobilité douce au secteur « En Chamard ».

Les démarches effectuées

Le projet d'agglomération de 4^{ème} génération englobe cette problématique et prévoit, dans sa mesure n°4-52, une liaison de mobilité douce pour le tronçon ouest. Il s'agit de créer un itinéraire reliant l'Avenue Kiener, le quartier Uttins-St-Georges et la zone de Chamard-Montagny, ce qui permettra de sécuriser les usager·e-s et de proposer une expérience paysagère agréable. Sa réalisation est prévue en 2024.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

13. Postulat du 5 février 2009 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial concernant la subvention pour les vélos électriques (référence interne 117)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2009, Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'offrir une subvention à tout citoyen yverdonnois désirant acheter un vélo électrique et de fixer les conditions afin de pouvoir en bénéficier.

Les démarches effectuées

Depuis 2009, la Ville propose annuellement des subventions à la population yverdonnoise financées par le Fonds communal pour la durabilité. Le but est de sensibiliser et d'inciter les Yverdonnois·e-s à adopter un comportement responsable, notamment en termes de consommation responsable, de mobilité durable et de réduction des déchets. Diverses sortes de vélos ainsi que des accessoires sont dès lors subventionnés :

- Accessoires pour vélos : charrette pour vélo, cadenas ;
- Vélo classique ou pliable (20% du prix, max. CHF 300.-) ;
- Vélo électrique (20% du prix, max. CHF 300.-) ;
- Vélo cargo (30% du prix – max. CHF 500.-).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

14. Postulat du 5 avril 2012 de Monsieur le Conseiller communal Bart Wind pour un encouragement à la co-génération domestique au gaz à Yverdon-les-Bains (référence interne 147)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 5 avril 2012, Monsieur le Conseiller communal Bart Wind constatait l'importance de chercher des alternatives à notre approvisionnement électrique. Il relevait ainsi la possibilité d'utiliser du gaz pour produire de l'électricité au lieu de l'utiliser uniquement pour se chauffer avec les chaudières à gaz grâce une co-génératrice. Il invitait dès lors la Municipalité à définir des conditions-cadres qui conduiraient à la mise en place au développement et à la généralisation de micro-installations de co-génératrice domestique.

Les démarches effectuées

Afin de répondre au besoin d'utiliser de nouvelles sources d'approvisionnement électrique, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est intéressée au chauffage à distance (CAD), qui fonctionne comme un « chauffage central géant » approvisionnant en chaleur plusieurs bâtiments ou un quartier complet, remplaçant ainsi les chaufferies individuelles des immeubles qui y sont raccordés.

Produite dans une ou plusieurs centrales thermiques, la chaleur est distribuée sous forme d'eau chaude jusqu'aux bâtiments par des conduites souterraines ou aériennes. Une fois arrivée à destination, l'eau traverse un échangeur de chaleur et libère l'énergie nécessaire au chauffage du bâtiment et à la production d'eau chaude sanitaire. Après ce transfert d'énergie, l'eau partiellement refroidie retourne vers les centrales de chauffe pour un nouveau cycle. La chaleur peut être produite à partir d'une ou plusieurs sources : gaz naturel, bois-énergie, pompes à chaleur hydrothermiques et géothermiques, incinération des déchets ménagers, etc.

Avec la réalisation en 2014-2015 de son premier projet de chauffage à distance, CAD-LOTUS, la Ville, par son Service des énergies (ci-après SEY), a pu éprouver un nouveau modèle d'affaire de « contracting thermique » et développer des compétences en matière de commercialisation et de gestion technique de prestations de fourniture d'énergie thermique.

En parallèle, le SEY a initié l'étude puis la réalisation de plusieurs projets de chauffage à distance (CAD-STEP et CAD-SANTAL), ce qui lui a permis de disposer d'informations documentées en termes de faisabilité technique et économique, de manière à établir des projections financières.

Après 5 années d'étude et de mise en œuvre, la Ville d'Yverdon-les-Bains et les Services industriels de Genève ont constitué, le 31 juillet 2020, une nouvelle société anonyme, nommée Y-CAD SA, qui a pour but l'étude, la construction et l'exploitation de réseaux de distribution et d'installations de production d'énergie thermique, en particulier de chauffage ou refroidissement à distance dans la ville d'Yverdon-les-Bains et les régions avoisinantes.

Ainsi le nouveau plan énergétique de la Ville d'Yverdon-les-Bains lui permet de progresser véritablement au niveau du développement des énergies renouvelables et de la réduction de sa production de CO2.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

15. Postulat du 4 novembre 2010 de Madame la Conseillère communale Marianne Savary concernant la mise en place d'un concours pour les terrasses (référence interne 133)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2010, Madame la Conseillère communale Marianne Savary a demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un concours pour les terrasses yverdonnoises, qui aurait un impact positif tant pour les cafetiers que pour la Ville.

Les démarches effectuées

Des concours de terrasses ont été réalisés par l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV) en 2013 et 2016, avec la contribution de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce type d'animations, qui s'inscrit dans une démarche touristique, a tout son sens à l'échelle régionale, pour autant qu'elle s'inscrive dans une démarche globale de promotion de la région, sous l'égide de l'ADNV. Les dernières années n'ont, comme on s'en souvient, guère été propices à un concours pour les terrasses, au vu des impacts de la pandémie de coronavirus. D'autres mesures, telles que le projet « Assiettes solidaires » (voir préavis PR21.22PR, accepté par le Conseil communal le 17 juin 2021) ont en revanche été mises en place pour soutenir le commerce local, reconforter la population et animer le centre-ville.

Dans la mesure où le développement de l'offre touristique est élaboré par l'ADNV sur le plan régional, grâce au produit de la taxe de séjour qui lui est reversé par la Ville, il ne serait pas pertinent que la Ville d'Yverdon-les-Bains organise des concours de terrasses pour promouvoir le tourisme à l'échelle purement locale. Néanmoins, l'idée pourrait être développée sous une forme ou une autre, en parallèle à d'autres moyens d'animation, dans le cadre d'une politique d'animation du centre-ville que la Municipalité entend mettre en œuvre dans le prolongement de son programme de législature. Des réflexions sont en cours dans un cadre transversal. Il s'agira de proposer différentes mesures d'animation dans le cadre d'une politique globale, et non limitées à un domaine particulier.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

16. Postulat du 9 juin 2011 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Yves Guyon concernant une aire de vidange et borne de relais pour les caristes (référence interne 136)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011, Monsieur le Conseiller communal Jean-Yves Guyon invitait la Municipalité à étudier la pertinence de créer une aire de vidange et de borne de relais pour les caristes.

Les démarches effectuées

La Ville n'a pas d'emplacement pour créer une aire de vidange. Cependant, le camping d'Yverdon-les-Bains possède une aire de vidange (à l'intérieur du camping) et une borne de relais à disposition des caristes ; un montant de CHF 5.- est perçu pour les client·e·s externes. Il existe également des aires de vidange à Yvonand et à Grandson. Ainsi il ne paraît pas pertinent d'en créer une supplémentaire sur la commune d'Yverdon-les-Bains.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

17. Postulat du 6 octobre 2011 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial concernant la création d'un golf urbain (référence interne 140)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2011, Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial invitait la Municipalité à étudier la pertinence de créer un golf urbain comme il en existe dans diverses villes suisses, notamment Fribourg.

Les démarches effectuées

La Ville a approché l'ADNV afin d'expliquer son intérêt à favoriser la mise en place d'un golf urbain à Yverdon-les-Bains. S'agissant d'un élément principalement touristique, il importe cependant que le projet soit porté dans le cadre d'une stratégie touristique régionale. L'ADNV doit ainsi encore se positionner concernant l'intérêt et les coûts liés à l'intégration d'un projet de ce type à Yverdon-les-Bains.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

18. Postulat du 2 avril 2009 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois (référence interne 45)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, Madame la Conseillère communale Carmen Tanner avançait qu'en Suisse, l'éducation à l'environnement était encore peu développée par rapport aux pays voisins. L'école pourrait alors être un lieu d'apprentissage où les enfants seraient pleinement actifs dans la gestion de déchets avec la mise en place de déchetteries scolaires. Ce système serait ainsi géré par les concierges et impliquerait une formation spécifique et l'établissement d'un nouveau cahier des charges.

Les démarches effectuées

Ce travail a été exécuté pour la rentrée scolaire 2011 avec l'aide d'une subvention d'Agenda 21. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments a ainsi mis à disposition des utilisateurs des armoires de tri, équipées de casiers munis de pictogrammes facilement identifiables.

Dans un but de sensibilisation, des flyers ont été également distribués dans les écoles et des containers supplémentaires ont été installés. Cette démarche a été développée en collaboration avec le corps enseignant, afin d'y associer une dimension pédagogique. Dans le cadre des formations données aux écoles, le Service des bâtiments a présenté son projet à la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) pour une meilleure synergie entre les actions entreprises à cet égard.

Conclusions

Au vue de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à ce postulat.

19. Postulat du 1^{er} octobre 2009 de Madame la Conseillère communale Hélène Grand-Greub concernant « la mise en place de jours – sans viande – officiels dans les cantines scolaires et les crèches » (référence interne 61)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2009, Madame la Conseillère communale Hélène Grand-Greub mettait en évidence que pour lutter contre le réchauffement climatique et l'obésité, la ville de Gand, en Belgique, avait instauré un jour végétarien. Cette décision partait du constat que la production de viande représenterait 20% des émissions de gaz à effet de serre et que la surconsommation de viande serait responsable de maladies cardio-vasculaires et de surpoids. Fort de ce constat, ce postulat demandait à officialiser les repas végétariens dans les cantines et les crèches.

Les démarches effectuées

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable et vise à éveiller la conscience des enfants et des parents à l'impact écologique de l'élevage du bétail. La Municipalité, par son Service JECOS, a d'ores et déjà instauré le principe d'un jour minimum sans viande dans les cantines scolaires, ainsi que dans les structures d'accueil parascolaires (UAPE et APEMS).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, il s'avère qu'à tout le moins un jour « sans viande » est proposé dans les restaurants scolaires et les structures d'accueil parascolaire depuis plusieurs années. La Municipalité considère ainsi avoir ainsi répondu à ce postulat. Indépendamment de celui-ci, elle poursuivra bien entendu ses efforts en faveur du développement durable et du climat.

20. Postulat du 2 février 2012 de Madame la Conseillère communale Aline Gyax pour une subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans (référence interne 145)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2012, Madame la Conseillère communale Aline Gyax relevait l'importance des transports publics et invitait la Municipalité à présenter une étude concernant la mise en place d'une mesure assurant une subvention partielle ou totale des abonnements annuels Mobilis « junior » pour tous les enfants et les jeunes entre 6 ans et 25 ans domiciliés à Yverdon-les-Bains.

Les démarches effectuées

Actuellement, la Ville rembourse, sur demande des parents, les abonnements de transports publics des élèves de la 7P à la 11S domiciliés dans la commune si le trajet à pied entre le domicile et le bâtiment scolaire s'élève à plus de 2,5 km. De plus, en application d'une motion Cotting déposée en 1991, et dont la Municipalité avait suivi les propositions, la gratuité des transports publics est également accordée pour les élèves de la 1P à la 8P dont les parents ont un revenu annuel imposable n'excédant pas CHF 60'000.-. Pour les élèves scolarisés en dehors d'Yverdon-les-Bains dans le cursus « Sport, arts études (SAE) », un remboursement peut également être demandé. La Ville entre également en matière pour des cas spécifiques, principalement en lien avec des demandes effectuées au nom des personnes concernées par des assistants sociaux.

En 2021, 125 familles ont été soutenues concernant les frais de transport de leur enfant :

- 55 remboursements d'abonnement Mobilis en raison d'une distance domicile-école supérieure à 2.5 km ;
- 60 remboursements d'abonnement Mobilis en lien avec le revenu familial annuel (motion Cotting) ;
- 5 élèves suivant un cursus SAE (Sport, art, études) ont reçu une participation aux frais de transport ;

- 5 élèves ont bénéficié d'un soutien exceptionnel en raison de difficultés passagères (principalement en lien avec des demandes d'assistants sociaux) nécessitant un transport.

Il s'agit de définir une politique correspondant aux besoins et évitant la « politique de l'arrosoir ». Un règlement des transports scolaires est en cours d'élaboration. Il permettra d'adapter et harmoniser les pratiques, en disposant d'un cadre réglementaire clair, tenant compte du cadre légal, des besoins constatés et des possibilités financières de la Commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

21. Postulat du 8 mars 2012 du Conseiller communal Monsieur Brian Oosterhoff concernant la mise en place d'une formation Help (sur défibrillateurs) aux jeunes Yverdonnois (référence interne 146)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2012, Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff invitait la Municipalité à proposer la méthode de formation « Help » aux jeunes Yverdonnois et à étudier la possibilité d'intégrer cette méthode au programme scolaire.

Les démarches effectuées

La question de la formation des élèves aux gestes de premiers secours, incluant l'utilisation des défibrillateurs disponibles dans l'espace public a été traitée avec les directions des établissements scolaires, les médecins scolaires et les infirmiers scolaires.

En 2020, une formation pilote a été prévue pour les 10 classes de 10^{ème} année de l'Etablissement secondaire Léon-Michaud ; toutefois seule la moitié des classes prévues a pu en bénéficier, car le projet a été suspendu en raison de la situation sanitaire prévalant à l'époque (COVID-19). Ce projet devait être réitéré en 2021 pour les élèves de l'Etablissement secondaire F.B. de Felice, mais la crise sanitaire a généré d'autres priorités. Cependant, sur demande du conseil des élèves, l'établissement a mis en place un cours de sensibilisation aux premiers secours pour les 9 classes de 9^{ème} année, soit 162 élèves. Cette sensibilisation a été dispensée en mai 2021 par les Samaritains Vaud, sous forme d'atelier durant deux périodes scolaires. Réitérée en mai 2022 pour les 10 classes d'élèves de 9^{ème} année, soit 205 élèves, l'extension de cette sensibilisation aux autres cycles est souhaitée.

L'unité Promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS) de l'Etat de Vaud mène depuis début 2021 une réflexion sur la possibilité de mettre en place une formation de sensibilisation aux premiers secours pour les quatre établissements scolaires yverdonnois, notamment concernant le rythme de ces formations et les coûts. En 2022, la nécessité de poursuivre les réflexions concernant le projet de former tous les élèves a été confirmée. Cependant, les ressources nécessaires ne sont actuellement pas disponibles pour généraliser

une formation ; en l'état, chaque établissement scolaire est invité à former ses élèves selon ses possibilités.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

22. Postulat du 12 décembre 2013 de Madame la Conseillère communale Fanny Spichiger concernant une meilleure sécurisation des piétons (référence interne 154)

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013, Madame la Conseillère communale Fanny Spichiger demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir un diagnostic complet du réseau piéton ainsi qu'un plan d'actions en conséquence pour renforcer la sécurité des piétons. Ces différentes démarches auraient pour avantage de donner une vision globale à cette importante question et de pouvoir y apporter des réponses concrètes et durables.

Les démarches effectuées

Depuis 2020, la Filière mobilité (devenue en 2022 le Service de la mobilité) dispose d'un budget annuel pour la sécurisation des aménagements de mobilité à proximité des collèges de la ville. Elle procède de ce fait à un diagnostic des aménagements devant tous les collèges de la ville, conjointement avec le Service de l'urbanisme qui pilote le projet de réaménagement des cours d'école et avec les directions d'établissements scolaires. Une priorisation des interventions est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une présentation ultérieure. Le Plan directeur de la mobilité douce, présenté dans le cadre du préavis PR19.20PR, du 26 juillet 2019, contient les éléments stratégiques et outils d'aménagement permettant la réalisation des infrastructures piétonnes sûres et attractives.

Conclusions

La Municipalité considère avoir répondu à ce postulat de Madame la Conseillère communale Fanny Spichiger dans le cadre du préavis PR19.20PR, accepté par le Conseil communal le 3 octobre 2019.

23. PO20.12PO Postulat du 5 novembre 2020 de Monsieur le Conseiller communal Benoist Guillard concernant la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Yverdon

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2020, Monsieur le Conseiller communal Benoist Guillard demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Yverdon afin de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité et de rendre attentifs tous les acteurs des écoles sur cette thématique.

Les démarches effectuées

Les élèves de l'Entente scolaire étant répartis sur 15 sites scolaires sur le territoire communal, l'élaboration de plans de mobilité scolaire est en effet pertinente pour Yverdon-les-Bains. Il est également important que ces plans de mobilité puissent être mis à jour régulièrement, étant donné que les zones d'enclassement évolueront avec la croissance du nombre d'enfants à scolariser et la création, à terme, d'un troisième établissement primaire. Afin de faire face à cette situation, la Municipalité a mandaté le Service de la mobilité pour réaliser un état des lieux en collaboration avec le Service de la jeunesse et cohésion sociale. Cette première étape du travail sera réalisée en 2023.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

**24. Postulat du 6 octobre 2016 de Monsieur le Conseiller communal Julien Wicki
« Développer la carteCulture – Agir pour une vie sociale accessible à toutes et tous »
(référence interne 63)**

Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016, Monsieur le Conseiller communal Julien Wicki relevait l'offre de la « carteCulture », notamment son fonctionnement simple, laissant une grande liberté aux institutions partenaires, qui s'engagent simplement à accorder un rabais de 30% aux détenteurs de la carte. Si de nombreuses personnes et familles peuvent en bénéficier, les soutiens pouvaient quant à eux être améliorés, notamment dans le domaine sportif. Il était ainsi demandé à la Municipalité d'œuvrer pour promouvoir cette carte, notamment auprès des familles bénéficiant de l'aide communale introduite en 2011, ainsi que d'agir pour que davantage d'institutions privées et/ou subventionnées et manifestations publiques deviennent partenaires.

Les démarches effectuées

Une carteCulture est proposée à Yverdon-les-Bains depuis 2016 en partenariat avec Caritas. Soucieux de ne pas dédoubler cette prestation en créant une carte répondant aux mêmes enjeux, les services communaux ont réfléchi à un élargissement de l'offre de la carteCulture Caritas en intégrant et en continuant de prospecter de nouveaux prestataires sociaux, sportifs et culturels. Ainsi les établissements culturels et sportifs communaux proposeront dès 2023 des rabais pour les détenteurs de cette carte. De plus, des mesures de communication, de valorisation ainsi qu'une facilitation d'accès à la carte seront proposées conjointement entre Caritas et la Ville.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à ce postulat.

25. Postulat du 6 juin 2014 de Madame la Conseillère communale Emilienne Wagnière pour la mise à l'étude d'un concept de fitness en plein air (référence interne 19)**Rappel du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 6 juin 2014, Madame la Conseillère communale Emilienne Wagnière relevait que la pratique d'une activité physique en pleine nature, avec un mobilier urbain adapté, ne pouvait être que bénéfique pour la santé. Elle demandait à la Municipalité de mettre à l'étude un concept de fitness en plein air.

Les démarches effectuées

Afin de répondre aux besoins d'installations sportives extérieures du collège des Rives, des aménagements destinés à la pratique du sport au Parc des Rives ont été imaginés conjointement par les services communaux. Ainsi, pour répondre à la recommandation cantonale concernant les petits agrès, la Municipalité a décidé d'implanter dans cette zone un « street workout » (mobilier d'entraînement urbain) destiné aux écoliers ainsi qu'à la population yverdonnoise de manière générale. Ce « street workout » a été inauguré au Parc des Rives en 2019.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.

26. Motion du 15 mai 2018 de Madame la Conseillère communale Anne Gillardin Graf : « Parcours santé au bord du lac », traitée comme un postulat (référence interne 90)**Rappel de la motion, traitée comme un postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mai 2018, Madame la Conseillère communale Anne Gillardin Graf demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un parcours santé ou un parcours Vita aux alentours de la plage d'Yverdon-les-Bains.

Bien que déposée sous la forme d'une motion, l'intervention susmentionnée correspond tant dans sa forme que dans son contenu à un postulat au sens de l'article 69 lit a du règlement du Conseil communal. L'étude demandée porte en effet sur un objet de compétence de la Municipalité. Dès lors, cet objet n'est pas recevable en tant que motion (art. 32 al. 4 lettre f de la loi du 28 février 1956 sur les communes), mais doit être traitée comme un postulat, auquel il est répondu sous forme de rapport (art. 72 al. 7 du Règlement du Conseil communal).

Les démarches effectuées

En sa séance du 9 septembre 2020, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a accepté d'étudier la réalisation d'un parcours Vita urbain moderne et pluridisciplinaire avec un budget réalloué du budget des manifestations 2020 annulées en raison de la pandémie de COVID-19.

L'objectif était de promouvoir l'exercice physique en plein air, après des mois de semi-confinement. La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage ainsi pour la santé de toutes les générations en développant l'initiative Santé ActYv (voir le site internet www.santeactyv.ch) par la création de parcours santé.

Dans ce cadre et pour inciter la population à pratiquer une activité physique, des parcours santé intergénérationnels nommés "Balade ActYv" ont été pensés, avec l'idée d'utiliser le mobilier urbain existant comme support aux exercices proposés. Dans le cadre du projet "Balade ActYv", les vestiges de la signalétique du parcours santé de la plage, datant de 1982, ont été retirés; un nouveau parcours sera créé et proposé à la population dans les mois à venir.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à cette motion, traitée comme un postulat.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 3 mars 2009 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Klaus concernant l'utilisation de la langue française. Ce postulat est radié du rôle.
- Article 2 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 9 décembre 2010 de Madame la Conseillère communale Marianne Savary concernant « La Télé ». Ce postulat est radié du rôle.
- Article 3 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 3 novembre 2011 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant « Les tablettes électroniques ». Ce postulat est radié du rôle.
- Article 4 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 1er octobre 2015 de Monsieur le Conseiller communal Dominique Viquerat pour la pose d'un écran en Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce postulat est radié du rôle.
- Article 5 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 2 avril 2009 de Monsieur le Conseiller communal Patrick Duruz demandant que la Municipalité étudie « l'opportunité de doter la Place Pestalozzi d'une structure amovible permettant de l'abriter, dans sa plus grande partie possible, des précipitations atmosphériques ». Ce postulat est radié du rôle.
- Article 6 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 25 juin 2009 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant la mise en place d'un plan de relance économique et social. Ce postulat est radié du rôle.
- Article 7 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 2 avril 2009 de Monsieur le Conseiller communal Pascal Blum demandant que la Municipalité étudie « l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition sur l'affectation d'une partie des montants RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes ». Ce postulat est radié du rôle.
- Article 8 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 3 novembre 2011 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant un système de collecte et de traitement des déchets plastiques. Ce postulat est radié du rôle.
- Article 9 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 1er septembre 2016 de Monsieur le Conseiller communal Didier Forestier demandant à la Municipalité d'étudier une

solution raisonnable pour résoudre le problème des algues envahissantes de plus en plus fréquent avec le réchauffement climatique. Ce postulat est radié du rôle.

Article 10 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 6 novembre 2014 de Monsieur le Conseiller communal Stéphane Balet concernant « l'analyse de l'efficacité du système de vidéosurveillance mis en place sur la place de la gare ». Ce postulat est radié du rôle.

Article 11 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 6 octobre 2011 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Stop à l'engorgement et à la pénurie organisée ». Ce postulat est radié du rôle.

Article 12 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 20 juin 2019 de Monsieur de Conseiller communal Benoist Guillard « Pour une accessibilité piétonne et cyclistes en Chamard ». Ce postulat est radié du rôle.

Article 13 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 5 février 2009 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial concernant la subvention pour les vélos électriques. Ce postulat est radié du rôle.

Article 14 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 5 avril 2012 de Monsieur le Conseiller communal Bart Wind pour un encouragement à la co-génération domestique au gaz à Yverdon-les-Bains. Ce postulat est radié du rôle.

Article 15 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 4 novembre 2010 de Madame la Conseillère communale Marianne Savary concernant la mise en place d'un concours pour les terrasses. Ce postulat est radié du rôle.

Article 16 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 9 juin 2011 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Yves Guyon concernant une aire de vidange et borne de relais pour les caristes. Ce postulat est radié du rôle.

Article 17 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 6 octobre 2011 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Louis Vial concernant la création d'un golf urbain. Ce postulat est radié du rôle.

Article 18 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 2 avril 2009 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner concernant l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois ». Ce postulat est radié du rôle.

Article 19 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 1er octobre 2009 de Madame la Conseillère communale Hélène Grand-Greub concernant « la mise en place de jours – sans viande – officiels dans les cantines scolaires et les crèches ». Ce postulat est radié du rôle.

Article 20 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 2 février 2012 de Madame la Conseillère communale Aline Gygax pour une subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans. Ce postulat est radié du rôle.

Article 21 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 8 mars 2012 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant la mise en place d'une formation Help (sur défibrillateurs) aux jeunes Yverdonnois. Ce postulat est radié du rôle.

Article 22 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 12 décembre 2013 de Madame la Conseillère communale Fanny Spichiger concernant une meilleure sécurisation des piétons. Ce postulat est radié du rôle.

Article 23 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 5 novembre 2020 de Monsieur le Conseiller communal Benoist Guillard concernant la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Yverdon. Ce postulat est radié du rôle.

Article 24 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 6 octobre 2016 de Monsieur le Conseiller communal Julien Wicki « Développer la carteCulture – Agir pour une vie sociale accessible à toutes et tous ». Ce postulat est radié du rôle.


Article 25 : Il est pris acte du rapport sur le postulat du 6 juin 2014 de Madame la Conseillère communale Emilienne Wagnière pour la mise à l'étude d'un concept de fitness en plein air. Ce postulat est radié du rôle.

Article 26 : Il est pris acte du rapport sur la motion du 15 mai 2018 de Madame la Conseillère communale Anne Gillardin Graf : « Parcours santé au bord du lac », traitée comme un postulat. Cette motion, traitée comme un postulat, est radiée du rôle.

Article 27 : Il est pris acte des postulats en suspens à la date de ce jour, selon Annexe 2.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



P. Dessemontet



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexes :

- (1) Texte des postulats considérés dans le présent préavis (**uniquement disponible en version électronique**)
- (2) Liste des postulats en suspens

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

« Yes, we can » !

Personne de cette noble assemblée ne sera surpris par le bien-fondé de cette motion et surtout pas par le but louable poursuivi. Par souci d'ouverture d'esprit envers les jeunes, elle laisse quand même la place pour les exceptions.

Voici donc son contenu et je vous prie de bien vouloir la prendre en considération immédiatement, sans le passage devant une commission.

Texte de la motion :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est priée d'édicter un règlement interne propre à toute son administration, y compris le Conseil communal, exigeant l'utilisation exclusive de la langue française écrite et parlée lors de toutes communications avec ses interlocuteurs privilégiés et divers.

Des exceptions sont tolérées lorsqu'une traduction, en français, suit immédiatement une expression provenant d'un anglicisme.

Postulat La Télé

La chaîne valdo-fribourgeoise La Télé a annoncé récemment une recapitalisation de plus de 1 000 000 de francs destinée à assainir une partie de ses dettes. Ceci alors que l'on nous avait assuré, au moment de voter l'entrée d'Yverdon dans le capital-action de la société, que le business plan tenait la route.

Yverdon ne participe pas à cette recapitalisation. Parce que la Municipalité n'a pas voulu le faire, mais également parce que cela ne nous a apparemment même pas été proposé. De nouveaux gros actionnaires font maintenant leur apparition, notamment le Centre patronal, les Retraites populaires et l'ECA. Cette augmentation de capital diminue ainsi le poids d'Yverdon dans le capital-actions de la chaîne, d'autant plus que celui-ci a été réduit, avant d'être augmenté. Les 250 000 francs que nous avons investis ne valent donc aujourd'hui plus autant.

Or force est de constater encore une fois que la ville d'Yverdon est déjà peu présente dans la grille de la chaîne ; que malgré ce que nous a assuré M. Christophe Rasch, par la bouche de M. le municipal Marc-André Burkhardt, il n'y a plus – ou presque plus – de journalistes qui couvrent la région ; que, en l'absence de chiffres, nous ne savons même pas si le public yverdonnois regarde effectivement cette chaîne.

Deux solutions se présentent ainsi à nous : soit nous considérons qu'il est encore possible pour Yverdon de tirer son épingle du jeu à l'avenir, soit il faut retirer nos billes de La Télé.

La première solution me paraît illusoire. L'expérience nous a prouvé que l'offre de La Télé ne satisfaisait pas les besoins d'Yverdon, et la nouvelle structure du capital-actions de la chaîne risque de rendre les choses pires encore.

Au vu des circonstances, la deuxième solution, elle, pourrait avoir de l'intérêt. D'autant plus que des efforts sont faits actuellement pour mettre sur pied une nouvelle chaîne locale, qui, elle, pourrait remplir son rôle d'information aux citoyens yverdonnois. Les fonds aujourd'hui bloqués dans le capital de La Télé pourraient ainsi être mieux investis ailleurs.

Vendre nos actions nécessiterait bien sûr de trouver des acheteurs, c'est pourquoi je vous propose ce soir un postulat, et non pas une motion. Un postulat qui demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de sortir du capital-actions de La Télé.

H. Savary

Postulat tablette électronique.

La nouvelle législature a débuté et les nouveaux élu(e) s de ce conseil ont reçu leurs premiers documents par la poste. Ils peuvent être sûre que ce ne seront pas les derniers.

Chaque conseiller reçoit probablement 2 à 3 courriers pas semaine dans sa boîte à lettre, ceci malgré l'indication de privilégier l'échange d'information par voie électronique. Une fois les préavis traités, nous avons le choix entre un archivage dans des classeurs fédéraux ou le classement vertical, direction Strid.

Les frais directs et indirects, liés aux impressions, mises sous pli et aux envois de correspondance s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs par an. Que dire du bilan environnemental induit par ce trop-plein de diffusion de papier. L'envoi de documents par mail, ne résout que partiellement le problème. Pour avoir la documentation sous la main lors de séances, la plupart des conseillers les imprimeront à leur domicile, transférant en même temps les charges inhérentes.

Il est temps d'imaginer quelque chose de plus efficace et de contribuer à une diminution de ce gaspillage et de cet excès de bureaucratie. L'heure est au « paperless », ou, en bon français, l'administration sans papier.

Avec ce postulat, je vise une modernisation d'échange d'information en utilisant des moyens actuels.

En remettant à chaque municipal, chef de service et conseiller communal une tablette tactile, il sera possible de travailler sur une base commune, et de limiter aux stricte minimum l'utilisation de papier. L'implémentation de ce système de partage et de diffusion d'information nécessitera certes quelques moyens et devra être assorti d'un règlement d'utilisation, cet investissement sera très vite amorti.

Les rares conseillers peu familiarisés avec les tablettes tactiles pourraient opter pour une brève formation ou préférer recevoir le courrier par la poste.

Il sera aussi nécessaire d'étudier les aspects légaux et d'adapter le règlement du conseil communal le cas échéant.

Avec ce postulat, que je vous invite à soutenir, il est demandé à la Municipalité d'étudier la mise en oeuvre d'un système de communication « sans papier » pour son exécutif, ainsi que pour l'ensemble des conseiller communaux.

Brian Oosterhoff

3.11.2011

Obj 01.10.2015 / Réun PV M.7

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux
Chers collègues.

Je vais tout d'abord décliner mes intérêts. Je suis citoyen yverdonnois, père de 2 enfants actifs dans 3 sociétés sportives yverdonnoises et amateur de sorties.

Postulat pour la pose d'un écran en ville d'Yverdon-les-Bains

Avec ses très nombreuses sociétés locales, notre ville fait preuve d'un dynamisme qui n'est plus à prouver dans l'organisation de diverses manifestations, qu'elles soient culturelles, festives ou sportives.

Je citerais pour ces seuls derniers mois la manche de la coupe du monde de paracyclisme, la lovats cup de handball qui a accueilli les meilleures équipes européennes, les festyv hockey, le triathlon, la coupe de unihockey, les numérik games le taeser, l'antidote festival ou encore dernièrement le championnat suisse de gymnastiques des sociétés qui a été un immense succès et la dernière en date, le tournoi de basketball de l'USY qui a réuni les meilleures équipes du pays dans notre magnifique salle des Isles. Tout ceci sans compter les musées, expositions permanentes et autres manifestations que j'oublie de citer, ne pouvant toutes les énumérer.

Si bons nombres de ces manifestations sont de hautes qualités et s'avère être un succès, il reste néanmoins difficile de les faire connaître et d'attirer un public, peut être pas assez curieux, en nombre suffisamment digne de la qualité de l'événement.

Je n'aurais pas ici la prétention de donner une quelconque raison à ce manque d'engouement que nous pouvons parfois constater, mais relève cependant, lors de mes nombreuses discussions que je peux avoir avec des citoyens de notre ville, que j'obtiens souvent la même réponse, à savoir "mais je ne savais pas qu'il y avait telle ou telle manifestation".

Quand bien même la presse, surtout régionale, couvre d'une manière très large les manifestations yverdonnoises et des environs, il n'est pas rare d'entendre encore des gens se plaindre qu'il n'y a rien à faire à Yverdon.

Malgré la multitude de canaux d'informations à notre portée, force est de constater que le citoyen ne prend pas toujours la peine de lire la presse écrite et se voit plus facilement attiré par le visuel, le spectaculaire.

Le technique ayant aujourd'hui fait d'énorme progrès, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un écran "géant" quelque part en ville à l'exemple de ce qui se fait fréquemment ailleurs. Quelques exemples sont diffusés actuellement à l'écran, avec le célèbre Madison Square Garden de New-York, l'American Airline Arena de Miami ou plus près de nous le Parc St-Jacques de Bâle et enfin pour terminer l'écran d'accueil de la ville de Vevey.

Celui-ci aurait l'avantage de permettre aux sociétés d'y faire passer un message, affiches, film, vidéos ou autre en vue de promouvoir leur manifestation. Les musées et salles de spectacles pourraient également y annoncer leurs expositions et représentations.

La ville aurait naturellement la possibilité d'y diffuser des images de bienvenue, sa vidéo de présentation et pourquoi pas y projeter le journal bonjour ou les derniers communiqués de presse et autres informations, la technique n'ayant pour ainsi dire plus de limites.

Celui-ci pourrait être géré par le service communication de notre ville, ce qui assurerait les images diffusées.

Un tel écran donnerait à toutes les sociétés un canal supplémentaire d'information, installé par exemple à la place de la Gare, il serait un bon moyen d'informer les yverdonnois de ce qui se passe dans leur ville, mais aussi de donner envie aux nombreux étudiants de passages à la gare de revenir le week-end à Yverdon. Il donnerait une image dynamique de notre ville en attirant le regard des visiteurs lors de leur descente du train.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter le présent postulat qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un grand écran à la place de la gare ou ailleurs en ville si elle le juge plus opportun.

D. Viqueraat

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Couvert Place Pestalozzi)

Notre place Pestalozzi est un véritable joyau, plus besoin de le prouver. Il s'agit également sans doute de l'endroit de la ville que ses habitants préfèrent pour s'y retrouver sur une terrasse, ou lors des nombreuses manifestations qui s'y déroulent chaque année. Nombre de ces manifestations, malgré leur tenue pendant la belle saison, ont toutefois vu leur succès compromis par les conditions météo. Un certain nombre, par exemple, de Festiv'été l'année passée ont été abondamment rincées, causant ainsi la fuite de tous les Yverdonnois présents.

Une idée à creuser pour garantir un déroulement optimal à ces manifestations serait d'en abriter les participants au moyen d'une installation à caractère provisoire. Les sciences et techniques des matériaux ont beaucoup progressé ces dernières années, à tel point que je crois possible de réaliser maintenant un projet qui n'aurait pas été imaginable il y a une vingtaine d'années. Preuve en sont les nombreuses structures mobiles que l'on rencontre dans maints endroits fréquentés par un public abondant. Cette structure pourrait avoir la forme d'une voilure ayant une surface réglée et enclée sur les bâtiments par des câbles à l'image de ceux qui forment d'ailleurs déjà la Place. Au vue des fonds qu'il est prévu d'investir bientôt pour les manifestations commémorant les trois quarts de millénaire de la ville, il me semble que cette dépense pourrait faire, en quelque sorte, office d'assurance. Les démarches et études liées à cette idée sont tout de même relativement complexes, c'est pourquoi malgré la relative proximité de 2010, je m'adresse à notre Municipalité par voie de postulat afin qu'elle se livre à ce travail. Ainsi mon postulat a la teneur suivante :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains étudie l'opportunité de doter la place Pestalozzi d'une structure amovible permettant de l'abriter, dans sa plus grande partie possible, des précipitations atmosphériques.

Par souci de gain de temps, je propose à ce Conseil, conformément à notre article 64, de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Merci de votre soutien.

Postulat pour la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental

Chers collègues,

Depuis l'intervention de notre collègue M. Gabella concernant la crise et ses répercussions sur l'économie locale, aucune décisions ou impulsions ne semble avoir été prises pour enrayer la crise actuelle.

Pourtant, selon plusieurs instituts de recherche, la crise nous frappera plus durement lors du dernier trimestre de cette année.

Nous estimons que la commune se doit de prendre en considération ces éléments et mettre en œuvre, à son échelle, des éléments de réponses face à cette crise.

Partant du principe que la santé d'une région et de ses citoyens dépend directement de la bonne marche des entreprises locales, petites ou grandes, le groupe des Verts yverdonnois aimerait que la Municipalité étudie la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental très rapidement, de façon à ce qu'il déploie ses premiers effets avant le dernier trimestre de 2009.

Sur la base de ce qui a été mis en œuvre dans le canton de Neuchâtel, la ville d'Yverdon pourrait appliquer des mesures d'incitation pour l'assainissement énergétique des bâtiments et la recherche de solutions énergétiques renouvelables. Cela anticiperait même le programme national d'assainissement énergétique des bâtiments. Cette aide de la ville pourrait ainsi permettre la rénovation de bâtiment, mais aussi la pose de capteurs solaires thermiques, et d'autres installations de chauffage, moins gourmand en CO2 que les installations traditionnelles.

Cette mesure incitative pour les particuliers et les sociétés immobilières soutiendrait les activités des entreprises locales en fournissant du travail à de nombreux corps de métier comme les chauffagistes, appareilleurs, entreprises de construction, et bien d'autres. Cette mesure aurait évidemment un impact environnemental intéressant.

Les Verts vous invitent donc à soutenir ce postulat demandant l'étude et la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental.

Merci de votre attention.

Carmen Tanner, Yverdon le 25 juin 09.

Postulat de Monsieur Pascal BLUM. (Affectation d'une partie des montants RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes)

En application de l'article 31 de la Loi sur les communes, permettez-moi d'inaugurer l'utilisation du postulat, qui permet à un membre du Conseil communal d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure, ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Suite a la remarque formulée par notre collègue MOUQUIN lors de la discussion sur le préavis 36/05 relatif à la réfection de nos ponts pour maintenir le passage des 40 tonnes en traversée de localité, je demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité de négocier avec le Canton, afin qu'une partie des montants RPLP reversés par la Confédération, puissent être affectés au financement des études et travaux que notre Commune doit entreprendre pour garantir la traversée de notre localité aux 40 tonnes.

La Loi fédérale relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRTL) a entre autre pour but d'assurer la couverture à long terme des coûts d'infrastructure et des coûts occasionnés à la collectivité par ce trafic dans la mesure où celui-ci ne compense pas ces coûts par d'autres prestations ou redevances. De plus, l'article 19 de cette loi relatif à l'utilisation du produit de la redevance précise que « *Les cantons utilisent en priorité leur part au produit net pour couvrir leurs dépenses dans le domaine des coûts non couverts du trafic routier* ». Même si les traversées de localités ont sauf erreur de ma part, passé en mains des communes, personne ne peut nier qu'elles ont généralement un rôle prépondérant dans le trafic d'intérêt régional.

Je laisse le soin à notre premier citoyen de définir la manière de voter dans les règles de l'art sur ma proposition et vous remercie d'avance du soutien que vous lui apporterez.

Postulat pour étudier la mise en place d'un système de ^{collecte} récolte et de traitement des déchets plastiques

Chers collègues

Dans le sillage de l'instauration de la taxe au sac, certaines communes ont fait le choix d'instaurer des mesures pour alléger les sacs poubelles des familles en rendant cette taxe moins amère. C'est le cas chez nous avec la possibilité de récolter séparément les couches culottes. Mais d'autres communes sont allés plus loin, comme Yvonand. Cette commune voisine a fait le choix d'offrir aux citoyens la possibilité de trier les plastiques. Ils ont donc ouvert une filière de ^{collecte} récolte de ces déchets qui concerne tout de même 15% des ordures ménagères selon l'OFEV. Un « cadeau » pour les citoyens, mais surtout un pari sur l'avenir.

Un pari car pour l'instant il n'existe pas en Suisse romande de filière de recyclage du plastique qui permet de recréer de la matière. Tout part donc à l'incinération.

Mais rien n'est perdu puisque des tests sont effectués avec une entreprise d'Alsace, laquelle pourrait bien s'implanter en Romandie courant 2012.

Dans cette perspective, j'ai le plaisir de déposer un postulat qui invite la Municipalité à étudier la mise en place d'un système de ^{collecte} récolte et de traitement des déchets plastiques.

L'idée de ce postulat est triple :

- 1) donner un signal politique fort en montrant qu'il y a une volonté de traiter ces déchets et de permettre à nos citoyens de trier ces matières
- 2) d'évaluer quels types de plastiques pourraient être repris.

Pour votre information il existe 7 codes de plastique. Les plus connus et recyclables sont :

le PET (1)... on connaît, c'est les bouteilles en plastique

Les PP (5) = polypropylène : par exemple, les récipients alimentaires, les emballages de viandes, les pots de yogourt, les emballage de beurre et margarine, etc

les PEHD (2) = Polyéthylène haute densité, les barils de lessive, les grosses bouteille de jus de fruits. ^{Sab}

le déve. dnt de ce postulat est,

- 3) dans le cas où cette entreprise ne s'installerait pas en Suisse romande, d'évaluer les potentialités pour... passer le röstigraben et de s'associer à une filière alémanique. ^{collecte des déchets}

Pour conclure, je dirai que le plastique est une plaie et pollue ^{très} terriblement notre planète. Le plus simple pour limiter son utilisation serait de faire payer les producteurs de denrées et de rentrer dans une logique de producteur-payeur

(comme pour les boîtes de conserve, les PET, etc.). Or une telle mesure n'est pas encore prête d'arriver et ne diminuera que partiellement l'utilisation de cette matière. Le plastique a encore de beaux jours devant lui, à nous de le recycler et de le réutiliser pour rendre cette matière un tout petit peu plus durable.

Merci de votre attention

Motion Postulat

En lisant, dans notre journal La Région du 5 août 2016, l'article consacré aux algues envahissantes je me suis dit que cela ne pouvait pas durer, car cela va se produire de plus en plus souvent. Il faut que nos autorités réagissent pour le bien de notre ville et surtout pour son image. Notre deuxième ville du canton, qui se dit touristique, ne se donne pas toujours les moyens de l'être.

En tant que navigateur d'eau douce, j'ai l'expérience que ces algues, ainsi que celles qui poussent à la sortie du port et du canal Oriental, qui sont dangereuses pour les petites embarcations car elles peuvent bloquer l'hélice du moteur et mettre en danger les personnes dans l'embarcation. En tant que simple personne je les ressens repoussantes, visuellement et olfactivement, pour les baigneurs qui eux viennent pour se détendre et prendre du plaisir au bord de notre plage. Nous devons réagir.

Nous avions un bateau faucardeur à une certaine époque, mais nos autorités ont dit que cela coûtait trop cher à l'entretien et en personnel. Or la ville veut se développer et développer son tourisme.

Nos autorités nous présentent régulièrement des préavis pour d'importants projets. Si nous sommes capables de grandes réalisations, nous devrions également l'être pour trouver un moyen de nettoyer couramment notre port et notre plage pour qu'ils restent propres. Grandson est équipé d'un petit bateau faucardeur pour cela. Notre ville dépend d'un service de location pour nettoyer notre plage et notre port. C'est pour ces raisons que je dépose cette motion.

Pour le bien commun, je demande à la Municipalité d'étudier, dans un délai raisonnable, une solution pour résoudre ce problème, qui deviendra de plus en plus fréquent avec le réchauffement climatique.

d'algues envahissantes

Didier Forestier

Forestier

Postulat pour une analyse de l'efficacité du système de vidéo surveillance mis en place sur la place de la gare

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite aux différentes discussions sur la prise en compte de la motion de Madame la conseillère Jaggi-Wepf, je souhaite déposer un postulat demandant à la Municipalité de nous fournir des éléments nous permettant de nous prononcer de manière moins émotionnelle.

Lors de la 1^{ère} discussion sur la prise en compte de la motion, j'étais intervenu pour demander un renvoi à une commission afin d'évaluer l'utilité du système mis en place. Je pensais alors que la Municipalité nous donnerait des éléments nous permettant de nous prononcer. Sans vouloir violer le secret des débats, je peux vous dire que cela n'a pas été, et de loin, le cas. Pour ma part, cette séance de commission n'aura servi à rien. Je reste avec les mêmes interrogations.

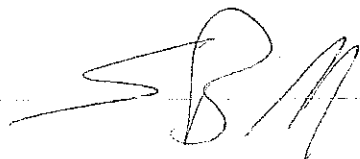
La majorité des membres de notre Conseil souhaite instaurer un dialogue dans le cadre de nos débats. La notion de bon sens est d'ailleurs régulièrement invoquée. Mais pour pouvoir aller dans le bon sens, il faut évidemment savoir où on veut aller, se fixer des objectifs et régulièrement mesurer si le chemin parcouru va dans la bonne direction.

C'est précisément le but que vise mon postulat, nous souhaitons tous améliorer la situation sur la place de la gare. Sur ce point-là, nous voulons tous aller dans le même sens. Ce qui nous divise c'est la manière d'y parvenir.

Personnellement, je suis convaincu que la mise en place des caméras n'a rien amélioré et qu'augmenter le champs de vision n'y changera rien. J'ai combattu la mise en place de ce système lorsque l'initiative du groupe UDC a abouti. Le peuple a tranché et je respecte cette décision. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu. Je ne souhaite pas m'opposer à cette proposition mais pour moi elle n'apporte rien.

Je demande à la Municipalité de fournir au Conseil communal un rapport détaillé sur l'efficacité du système de vidéo surveillance mis en place sur la place de la gare.

Je vous remercie d'avance de montrer votre volonté de dialogue en prenant en compte ce postulat afin de permettre au Conseil de mesurer le chemin parcouru. C'est cela que j'appelle aller dans le bon sens.



Stop à l'engorgement planifié et à la pénurie organisée

Madame La Présidente, Chers Collègues,

La politique menée actuellement à Yverdon-les-Bains est clairement dirigée contre les voitures.

Ceci pourrait être compris si les mesures prises contribuaient à améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser la mobilité douce, mais c'est visiblement le contraire qui se produit.

Ainsi nous constatons

1. L'engorgement systématique et planifié de certaines rues à forte densité d'habitation. Cela se fait par la mise en place de mesures non adaptées, sans aucune concertation avec les riverains, et surtout sans prendre le pouls du Conseil Communal.
2. Le grignotage systématique de places de parc sur le domaine public, aussi bien au centre ville que dans les secteurs d'habitation.
3. Il s'y ajoute une absence de réponses de l'autorité. C'est le cas par exemple avec l'opposition faite en décembre 2010 dans le cadre du dossier d'enquête no 8176 concernant entre autre le parking du Château et pour laquelle aucun accusé de réception n'est encore parvenu aux 89 opposants. Entre-temps, bien sûr des modifications contestées ont été entreprises. Il n'est pas admissible que la procédure légale ne soit pas respectée.

Le Groupe PLR demande :

1. La réouverture immédiate du Pont de la rue de Montagny et la suppression des mesures d'accompagnement prises dans le secteur, rue du Chasseron, rue St-Georges qui se sont révélées inadéquates (**notamment parce que insuffisamment réfléchies, non respectées et non contrôlées**). c'est à dire le rétablissement de la situation de circulation d'avant décembre 2010.
2. L'arrêt immédiat de toute suppression de places de parc et ce jusqu'à la réalisation de mesures compensatoires (par exemple un important parking souterrain au centre ville, ainsi que des parkings d'échange en périphérie de la ville, etc.).

-
3. L'état comptable des places de parc au 1er janvier 2009 et l'état à ce jour.
 4. La facilitation des démarches administratives pour la réalisation de places de parc, de parking ou de garages projetés sur le domaine privé.

Pour la réputation de notre ville et dans l'intérêt de ses habitants, visiteurs, commerçants, clients, entrepreneurs, nous vous invitons à soutenir cette motion et la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport dans les 3 mois.

Yverdon, le 6 octobre 2011

Aude Briand



Postulat

Pour une accessibilité piétonne et cycliste En Chamard

Tous les yverdonnois qui ont dû se rendre au moins une fois dans la zone commerciale de Chamard sans disposer d'une voiture le savent : ce n'est pas une mince affaire. Même les habitants qui utilisent leur véhicule pour s'y rendre peuvent se rendre compte les cheminements piétons et cyclistes sont très loin d'être sécurisés et agréables, et que le bus, à la cadence du quart d'heure, reste encore la meilleure alternative.

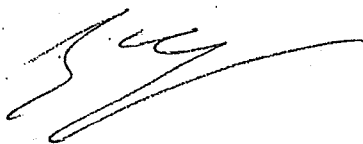
Pourtant la zone de Chamard est évidemment un pôle commercial important qui devrait être accessible à tous. Certains biens, pour le bricolage par exemple, ne peuvent simplement plus être trouvés au centre-ville d'Yverdon. Certaines enseignes généralistes ou spécialisées complètent la diversité commerciale du centre-ville, et certains services (dentistes par exemple) peuvent encore prendre des clients alors que les cabinets en ville n'en prennent plus. Il y a également un grand nombre de travailleurs sur la zone, dans les commerces mais aussi par exemple au CMS, ou au centre de soins de la Brine, qui ne disposent pas nécessairement de voiture ou même de places de stationnement sur leur lieu de travail. Et enfin, l'accessibilité en mobilité douce en Chamard est un verrou qu'il s'agit de faire sauter pour permettre la connexion avec les villages de Montagny et Valeyres.

La Commission des Affaires Immobilières, étudiant le préavis PR19.06PR pour la création d'un DDP en faveur de Coop Mineraloel que nous avons adopté lors du Conseil Communal de mai, a donc avec une absolue justesse émis le vœu que la Municipalité sensibilise les propriétaires à avoir un rôle actif pour l'accessibilité du secteur. Mais il semble nécessaire d'aller plus loin, et surtout plus vite.

En effet, bien que l'accessibilité et la perméabilité du secteur Chamard soit un objectif d'AggloY depuis 2007, bien que notre Conseil ait adopté en 2014 le préavis PR13.36PR pour élaborer un Plan Directeur Localisé Intercommunal dans le secteur Chamard-Châtelard, et bien que les études d'avant-projet pour le Plan de Quartier Verdun aient identifié un itinéraire de Mobilité Douce en continuité de la rue du Cheminet jusqu'à et à travers la route de Ste-Croix, la Municipalité n'a pas été en mesure de renseigner la Commission des Affaires Immobilières sur les emprises foncières à réserver pour ces projets. Je note au passage que les besoins fonciers pour créer une nouvelle route jusqu'au Pré Neuf étaient eux, bien identifiés...

C'est pourquoi, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'améliorer rapidement sur son territoire l'accessibilité en Mobilité Douce du secteur Chamard, en coordination avec la Commune de Montagny-près-Yverdon et AggloY, afin de pouvoir saisir au mieux et au plus vite les opportunités de planification foncières ou d'urbanisme pour réaliser cet objectif.

Benoist Guillard, 17 juin 2019



Un Postulat de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (subvention pour vélos électriques)

Nous le savons tous, Yverdon-les-Bains est, ou du moins devrait être, la ville du vélo. Le projet AGGLOY récemment agréé par la Confédération encourage d'ailleurs cette forme de mobilité douce qui s'inscrit pleinement dans un développement durable incontournable à l'heure actuelle. Or, vous ne l'ignorez pas, pour se déplacer à bicyclette, il faut pédaler. Pour les habitants des quartiers des hauteurs, je pense spécialement à celui de Floreyres, ainsi que pour les personnes âgées, les déplacements à vélo peuvent s'avérer difficiles.

Nous assistons actuellement à un « boum » des ventes de vélos électriques. Avec cet engin, il faut certes pédaler, mais sans appuyer vraiment. On peut donc se déplacer

facilement au grand air sans avoir à utiliser sa voiture. Le vélo électrique consomme de l'électricité, mais cela reste sans comparaison avec la consommation énergétique d'un véhicule à essence, et cela sans émission de CO₂. Le vélo électrique a un inconvénient : il coûte environ Fr. 3'000.-- pour un engin de catégorie moyenne. Bussigny depuis 2007 et Nyon depuis 2008 offrent à leurs concitoyens une subvention de Fr. 300...-- pour l'achat d'un vélo électrique, sous conditions bien sûr !

Je pense qu'Yverdon-les-Bains pourrait s'inspirer de ces deux cités pour promouvoir cette forme de mobilité douce.

Je propose donc la motion suivante :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains étudie la possibilité d'offrir une subvention à tout citoyen yverdonnois désirant acheter un vélo électrique. Elle fixe les conditions pour bénéficier de cette offre.

Postulat

« Encourageons la cogénération domestique au gaz à Yverdon-les-Bains »

Décision a été prise de sortir du nucléaire en Suisse, il est dès lors grand temps de mettre en œuvre différentes alternatives à notre approvisionnement électrique.

Il existe de multiples possibilités pour compenser la production d'électricité que les centrales nucléaires ne nous fourniront progressivement plus.

Une option peu explorée à ce jour mais néanmoins digne d'intérêt mérite à mon sens quelques études approfondies de la part de notre service des énergies.

A Yverdon-les-Bains, environ 3'000 foyers (selon mes renseignements) brûlent du gaz pour chauffer de l'eau à 60°C. Les installations récentes ont un excellent rendement mais il est possible de faire beaucoup mieux. Le gaz est en effet une énergie qui mérite une meilleure utilisation.

L'idée de la cogénération domestique est la suivante : Plutôt que d'utiliser le gaz pour simplement chauffer de l'eau, on emploie ce précieux carburant pour produire de l'électricité.

Ce processus de transformation dégage de la chaleur et c'est avec cette chaleur-là que l'on continue à chauffer normalement sa maison ou son immeuble.

Un rapide calcul sur un coin de table permet de démontrer qu'en utilisant le gaz de cette façon, la restitution de l'électricité au prix coûtant (25 ct/kWh) couvre en grande partie le prix d'achat du gaz. Et notre eau est ainsi chauffée presque gratuitement.

Au niveau macroscopique, ce processus augmente d'environ 40% le rendement énergétique qu'il est possible d'obtenir du gaz. Reste à répartir ce bénéfice de productivité entre le fournisseur de gaz/électricité (notre service des énergies) d'une part, et le client (le foyer qui remplacerait sa chaudière au gaz traditionnelle par une cogénératrice) d'autre part.

Par mon postulat, je souhaite que la Municipalité propose une approche suggérant d'aller dans ce sens, c'est-à-dire de définir les conditions-cadres qui conduiraient à la mise en place, au développement et à la généralisation de ces micro-installations de cogénération domestique.

Merci pour votre attention.

Bart Wind
Groupe UDF & vert libéraux
Yverdon-les-Bains

30.03.2012

5.04.2012



Postulat concours terrasses

Malgré l'agréable soleil dont la météo nous a gratifiés aujourd'hui, le froid de ces dernières semaines ne laisse aucun doute, l'été est définitivement terminé pour cette année. Mon intervention vous paraîtra ainsi peut-être un peu anachronique. Il m'a toutefois semblé utile de faire cette proposition aujourd'hui, assez près de l'été 2010 pour nous en souvenir encore, assez loin de l'été 2011 pour avoir le temps d'y réfléchir et de nous y préparer, si d'aventure ce postulat devait rencontrer les faveurs d'une majorité de ce Conseil.

Durant l'été, la place Pestalozzi est, à n'en pas douter, un des plus grands atouts de notre ville, en termes d'image et de qualité de vie. Pour les habitants de la ville, mais également pour les touristes. La présence de nombreuses terrasses, sur la place, mais également dans divers autres endroits d'Yverdon, contribue à l'évidence au plaisir que l'on peut avoir à fréquenter notre commune.

Il faut souligner à ce sujet, que les cafetiers ont fait d'assez gros progrès en la matière, renouvelant pour un certain nombre d'entre eux leur mobilier d'extérieur, parant la place Pestalozzi, pour ne citer qu'elle, de sympathiques couleurs. Installant également des parasols presque toujours résistant à la bise.

Dans ce même élan, pour soutenir les cafetiers dans leurs efforts, mais également pour stimuler certains d'entre eux, j'imaginai que la commune pourrait s'inspirer des récents exemples nyonnais et genevois pour organiser, comme ces deux villes l'ont fait avec un succès certain, un grand concours estival des terrasses.

Le principe est simple, n'entraîne pas de coûts exorbitants, et constitue une manière ludique d'animer l'été yverdonnois :

Premièrement, il s'agit de mettre des bulletins de vote à disposition des usagers des terrasses des différents cafés et restaurants de la ville ayant accepté de participer au concours. Il faut également prévoir un lien sur le site de la commune pour que les gens puissent donner leur avis via internet.

Chaque personne, yverdonnoise ou non, dispose d'une voix. A la fin du temps imparti au vote, un prix du public est décerné à la terrasse qui a obtenu le plus de suffrages.

Deuxièmement, un jury doit être sélectionné. Celui-ci choisira la terrasse qui lui semble la plus réussie, selon les critères qu'il aura définis, et lui décernera un prix. Plusieurs catégories peuvent bien sûr être prévues.

Finalement, une personne, tirée au sort, ayant voté pour la terrasse désignée comme la plus belle par le public, se verra remettre un cadeau, qui pourrait être, par exemple, un bon à faire valoir dans l'établissement en question.

Résultat : les cafetiers, s'ils jouent le jeu, auront pris soin de faire de leur terrasse un lieu attirant, ne serait-ce que pour profiter de l'éventuelle publicité que représenterait pour eux l'attribution d'un prix. Participant ainsi à faire de la ville un lieu plus accueillant encore. Les clients, quant à eux, auront pris plaisir, dans une optique participative, à passer du temps sur ces terrasses, afin de choisir celle pour laquelle il voteront.

Mon présent postulat demande ainsi à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un tel concours. J'espère que vous lui ferez bon accueil et je vous remercie pour votre attention.

Texte postulat 15/26

CdJ. 09.06.2011 / PU point 14.1

Monsieur le Président M^{mes} et M^{ns}
les Conseillers ~~Conseillers~~. M^{le} le Syndic et Madame
et M^{ns} les Municipaux

Je viens déposer un Postulat afin de créer une aire de
vidange et Borne de relai pour nos Amis Caristes.

Notre Ville ayant une très belle situation géographique
au bord d'un lac, il serait indispensable d'avoir ce genre
de Relais.

Auparavant avant 2002 il existait ce genre de Relais,
mais expo 02 a tout supprimé.

Au point de vue touristique ce serait un atout de plus.

Si je demande cet Objet, il faut dire que pas plus
tard que lundi 6 juin à 17h30 à l'Avenue des Iris
en face des toilettes publiques côté du Stade.

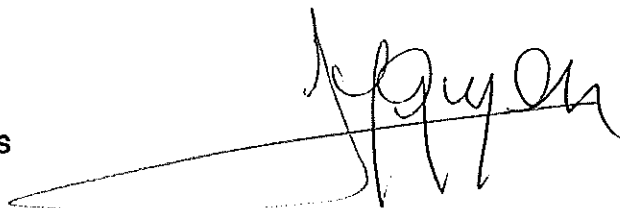
Un camping car, c'est permis de vidanger tous ses
eaux usées sur la route et de remplir son réservoir
en eau propre.

Je laisse la commune pour y réfléchir,

Je pense que c'est acte n'est pas très écologiste.

Je vous remercie

GUYON Jean-Yves
8, Rue des Bouleaux
1400 Yverdon-les-Bains
Portable 079 447 53 56
Tél. 024 425 80 50



Postulat concernant la création d'un golf urbain

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 15 septembre dernier, je suis allé avec ma classe en course d'école à Fribourg et nous avons visité la ville en jouant au golf. En effet, cette ville possède un Golf Urbain. Il s'agit d'un mélange entre le golf et le minigolf. Le parcours sillonne la ville et est jalonné par 18 postes. Ces derniers sont constitués d'un point de départ marqué par une plate forme aménagée d'un gazon synthétique d'environ 50 cm² et par un point d'arrivée formé d'un trou dans le sol entouré d'environ 1 m² de synthétique. Un piquet bleu marque le point de départ et un piquet rouge le point d'arrivée. C'est tout point de vue infrastructures.

L'équipement est fourni à l'office du tourisme. Il se compose d'un club à trois faces, d'une balle en mousse dure et d'un plan de ville avec le tracé qui permet aux participants de découvrir les places, les ruelles, les ponts et les curiosités de la ville. Le prix est modique et se paie par club prêté : 9 frs pour les adultes, 5 frs pour les enfants et 7 frs par groupes. Si je prends comme exemple ma course d'école, cette activité a coûté 35 frs pour 22 élèves. Le parcours entier dure environ 4 heures et je peux vous garantir que mes élèves y ont pris beaucoup de plaisir.

Le Golf Urbain de Fribourg a été mis en service en avril 2008 et à ce jour 20'000 personnes y ont joué ! Il est en plus bénéficiaire ! Ces renseignements m'ont été fourni par l'Office du tourisme de Fribourg ainsi qu'un dossier complet sur cette activité. J'en profite pour le remercier. J'ai d'ailleurs déjà transmis un exemplaire de ce dossier à l'Office du Tourisme et à URBAT.

Je dépose un postulat car ce Golf Urbain ne peut que se réaliser qu'avec une collaboration étroite entre l'Office du Tourisme et URBAT. Le premier devra en assurer la promotion et URBAT la mise à disposition des terrains et des infrastructures.

Cette attraction est un plus dans l'offre touristique. Elle ne coûte pas cher, ne nécessite aucune infrastructure lourde et s'adresse à tout le monde. Elle ne pourra qu'intéresser les familles, nos hôtes étrangers et les classes d'école. Elle permettra surtout de montrer de façon ludique tous les aspects les plus intéressants de notre ville.

Je propose donc le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, en collaboration avec l'Office du Tourisme, étudie la possibilité de créer un Golf Urbain en ville d'Yverdon-les-Bains.

Jean-Louis Vial

Yverdon-les-Bains, le 6 octobre 2011



Un Postulat de Madame la Conseillère Carmen TANNER (pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois)

En Suisse l'éducation à l'environnement est encore peu développée par rapport à nos pays voisins. Pour beaucoup de cantons, cette discipline se résume à l'apprentissage du tri. A Yverdon, les élèves de 1^{ère} primaire visitent la STRID et apprennent les bases, et les subtilités, d'un tri correct et cela en toute conscience des enjeux environnementaux. A la sortie de ces cours, les enfants sont plus que motivés à appliquer ce qu'on leur a appris.

Pourtant, dans biens des familles le tri n'est pas un réflexe automatique. Cette prise de conscience est alors noyée dans les habitudes parentales.

L'école pourrait alors être le lieu où cet apprentissage perdure. Montrer l'exemple dans les écoles, voilà le programme que je vous propose, et cela via un système de déchetterie scolaire.

Une déchetterie scolaire, c'est un endroit dédié au tri dans un établissement scolaire. Cet endroit est conçu pour l'utilisation des enfants. Des récipients sont là pour récupérer le pet, le verre, le compost, le papier, l'alu, les piles ou encore le fer blanc. L'idée est de généraliser ces endroits dans tous les établissements scolaires yverdonnois.

On peut imaginer un système où les enfants seraient pleinement actifs dans la gestion de ces déchetteries : ils pourraient créer des panneaux explicatifs, veiller à la qualité du tri ou encore aider le concierge.

Ce système serait évidemment géré par les concierges des établissements. Une partie des déchets pourrait être pris dans les tournées de la voirie (je pense au papier et au compost), tandis que le restant serait amené à la STRID par les concierges eux-mêmes. On pourrait même imaginer une tournée spéciale de la voirie pour récolter tous les déchets des écoles. Mais dans tous les cas la mise en place d'un tel système impliquera la formation des concierges et l'établissement d'un nouveau cahier des charges.

Autant vous le dire tout de suite, un tel système de déchetterie scolaire à Yverdon serait avant-gardiste, mais serait également un immense coup de pouce pour l'agenda 21 scolaire ainsi que pour l'apprentissage de ces petits eco-citoyens.

Pour toutes ces raisons je vous demande de soutenir mon postulat intitulé «pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois».

Postulat visant à la mise en place de jours « sans viande » officiels dans les cantines scolaires et les crèches.

La ville de Gand, en Belgique, est la première ville du monde à instaurer un jour végétarien, entendait-on sur les ondes de Radio Suisse Romande il y a quelques jours. Son objectif est de lutter contre le réchauffement climatique et contre l'obésité. Cette décision part du constat que la production de viande représenterait 20% des émissions de gaz à effet de serre et que la surconsommation de viande serait responsable de maladies cardio-vasculaires et de surpoids. Mieux (ou pire) l'OPL (One Planet Living ou Vivre avec une seule planète) rappelle que notre planète est limitée dans sa productivité et ses ressources et qu'actuellement nous vivons et consommons comme si nous avions 2,4 planètes à disposition !

Nos cantines et nos crèches servent certainement déjà des repas végétariens pour diverses raisons, dont les raisons financières. Mais il s'agirait d'officialiser cette pratique et de la valoriser en ouvrant la conscience des enfants et de leurs parents à la protection de leur milieu de vie et de leur santé.

La commune encourage déjà la consommation des produits agricoles de proximité, un nouveau pas pourrait être franchi en encourageant une alimentation diversifiée et respectueuse de notre environnement, sachant que celle-ci représente environ 30% de l'empreinte écologique de la Suisse.

La mise en œuvre de ce postulat ne grèvera pas les finances de la commune mais invitera chacun à se poser des questions essentielles. Je vous invite donc à le prendre en considération et à le renvoyer directement à la Municipalité.

1^{er} octobre 2009, Hélène Grand



Postulat du groupe socialiste yverdonnois

Faisant partie de son programme pour cette législature, le groupe socialiste vous propose le postulat suivant : subvention des abonnements annuels de transports publics pour les enfants dès 6 ans, ainsi que pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Ceci dans le but de changer les habitudes de façon positives, de diffuser les bonnes pratiques dès le premier âge, d'accompagner les jeunes dans la transition vers l'utilisation des transports publics plutôt que le déplacement en voitures ou scooter, et de lutter contre la marchandisation du quotidien de nos chères têtes blondes.

Un projet écologique :

A Yverdon-Les-Bains, les transports publics sont une des clefs – si ce n'est la clef – de notre mobilité.

Hormis les déplacements à pied et à vélo, les transports publics sont le moyen le plus économique, le plus efficace et écologique pour se déplacer dans une ville. Ils réduisent la pollution, la consommation d'énergies, les émissions de gaz à effet de serres, le bruit, les maladies respiratoires, les accidents routiers, ainsi que la congestion du trafic.

Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de notre planète.

Un projet social :

Ils maintiennent la cohésion sociale et sont un lieu de « vivre ensemble ».

Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de la collectivité.

Un projet de politique familiale active :

Ce projet permettrait d'alléger le budget des familles qui empruntent déjà les transports publics, et inciterait les autres familles à se retourner vers l'usage des transports publics.

Certains parents qui conduisent leurs enfants en véhicule privé pourrait y renoncer, afin de laisser leurs enfants se déplacer en toute sécurité dans les transports publics.

Ce changement permettrait de déplacer du trafic privé vers les bus ; cela diminuerait le va-et-vient des voitures aux abords des écoles.

Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de nos enfants.

Nous avons la responsabilité de tout mettre en œuvre afin d'inciter les générations futures à emprunter en priorité les transports publics.

Nous invitons la Municipalité, par ce postulat, à présenter une étude concernant la mise en place de mesures assurant une subvention partielle ou totale des abonnements annuels Mobilis « junior » pour tous les enfants dès six ans, ainsi que pour tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans, domiciliés à Yverdon-Les-Bains.

Yverdon-Les-Bains, le 2 février 2012.



Pour rappel, annuellement dans notre pays, 8000 personnes sont victime d'un Arrêt Cardio Respiratoire ou ACR.

Les chiffres fournis par le service SMUR des eHnv font état d'environ 56 ACR par année dans notre région dont 40 surviennent à domicile et 16 sur la voie public, ceci semble concorder avec les chiffres au niveau national.

L'utilité des défibrillateurs automatique externes n'est plus à démontrer et son utilisation est d'une simplicité surprenante. Le plus grand obstacle réside dans l'embarras dans laquelle se trouve le témoin, souvent sidéré face à une personne en détresse vitale. La facilité d'utilisation d'un défibrillateur automatique ne nécessite en soi pas une formation, mais pour aboutir à une attitude adéquate face à un ACR, une sensibilisation du public parait incontournable.

Devant ce constat, la Fondation Suisse de Cardiologie a choisi une approche nouvelle qui a déjà fait ces preuves à l'étranger.

Avec son programme HELP, on cible avant tout des jeunes, moins inhibés que leurs aînées et souvent plus perméables à intégrer des méthodes nouvelles.

Une équipe de formateurs dynamiques, aidée de moyens audio-visuels, sensibilisent les jeunes à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur automatique. Une session d'un demi heure dans une salle de gym scolaire suffit à former simultanément plusieurs dizaines de jeunes dès l'âge de 10/11 ans. Les compétences acquises sont simples, efficaces et perdurent toute une vie.

Les élèves reçoivent un kit contenant un mannequin gonflable et un simili-défibrillateur avec lequel ils pourront rentrer dans leurs foyers à la fin de la formation.

Il y a de ce fait un effet multiplicateur très intéressant ; en moyenne chaque enfant transmet ses connaissance à 2.5 personnes.

Le concept est déjà bien rodé et des études scientifiques ont montré une efficacité supérieure à celui d'un adulte au bénéfice d'une formation classique de 4 heures.

Le fait que ceci soit organisé par une fondation reconnu et soutenu par la l'FMH, la Swiss Ressuscitation Council, l'OFSP par la voix du Conseiller Fédéral Burkhalter, Economie Suisse, l'Union Patronal, et la Conférence Suisse des Directeurs Sanitaires est un garant pour le sérieux de ce programme.

Le site www.helpbyswissheart.ch vous permettra de connaître les détails de ce programme et le site est agrémenté de clips vidéo instructifs.

Par cette motion, j'invite la municipalité à proposer la méthode de formation Help aux jeunes Yverdonnois, et à étudier la possibilité d'intégrer cette méthode au programme scolaire.

B.Oosterhoff





Les Verts yverdonnois

Yverdon-les-Bains, le 12 décembre 2013

Postulat du groupe des Verts pour une meilleure sécurisation des piétons

Ce postulat fait suite à mon intervention dans le cadre du budget, relative aux patrouilleurs scolaires. Sensibles et inquiets face aux conditions de sécurité des enfants se rendant à l'école, nous ne pouvons faire l'économie de nous poser la question de la sécurité des piétons dans leur ensemble.

En effet, la presse relayait dernièrement les résultats d'une étude du TCS effectuée sur une centaine de passages piétons en Suisse. Cette dernière pointait certaines faiblesses quant aux dix exemples yverdonnois. La situation décrite ne semblait pas très rassurante, même si la commune a pu expliquer qu'il s'agissait là de passages piétons choisis expressément en fonction des problèmes qu'ils pouvaient susciter et qu'ils ne reflétaient donc pas la situation générale à Yverdon-les-Bains.

Il est vrai d'ailleurs et c'est à relever que la commune a d'ors et déjà entrepris des mesures de sécurisation de certains passages dangereux, notamment grâce au placement d'îlots.

Toutefois, il est primordial pour une commune comme Yverdon-les-Bains, une commune à taille humaine, où la marche à pieds est donc à la portée de toutes et tous et fortement utilisée, il est primordial que le réseau piéton soit cohérent, attractif et sûr.

Ceci peut se décliner à travers plusieurs axes : la visibilité des passages piétons, leur accessibilité ou encore leurs aménagements mais également ceux des trottoirs ou les revêtements de sols.

C'est dans ce sens que va mon postulat:

Fort des constats émis dans l'étude du TCS, mais également des démarches déjà entreprises par la commune, nous demandons à travers ce postulat que la Municipalité étudie l'opportunité d'établir:

- un diagnostic complet du réseau piéton ainsi
- qu'un plan d'actions en conséquence pour renforcer la sécurité des piétons.

Ces différentes démarches auraient l'avantage de donner une vision globale à cette importante question et de pouvoir y apporter des réponses concrètes et durables.

Fanny Spichiger

POSTULAT

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Yverdon

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignant·e·s. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écolier·ère·s. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient mis·es en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un autre outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire (PMS) existent déjà dans des villes suisses comme Sion ou Montreux. C'est une démarche participative menée avec les enseignant·e·s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier·ère·s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants... et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école. Le PMS est élaboré en coopération avec les élèves, les parents, les enseignant·e·s, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégré·e·s d'une manière ou d'une autre au PMS. Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignant·e·s et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : Elle est faite auprès de l'ensemble des acteur·trice·s de l'école par diverses actions.
5. Suivi et évaluation : mise en place des recommandations.

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP¹ démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant·e·s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

¹ Voir <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/koerpergewicht-bewegung/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html>

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Yverdon permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif·ve tous les acteur·trice·s des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

**C'est pourquoi, par ce postulat, je propose à la Municipalité:
D'étudier la possibilité de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Yverdon; en sollicitant les structures et institutions nécessaires pour sa mise en place.**

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir faire bon accueil au présent postulat.

Les Vert·e·s yverdonnois·es, Benoist Guillard

Postulat - Développer la carteCulture Agir pour une vie sociale accessible à toutes et tous

Si le filet social suisse permet d'éviter à l'immense majorité de la population de vivre dans une pauvreté absolue, de nombreuses personnes disposent de revenus proches du seuil de pauvreté. Selon Caritas Suisse, dans notre pays environ un million de personnes sont contraintes de faire des choix quotidiens dans leurs dépenses, leur rendant notamment difficiles d'accès de nombreuses activités sociales (culturelles ou sportives par exemple). Ainsi, la pauvreté ne se manifeste pas uniquement du point de vue financier, mais aussi par l'isolement et l'exclusion.

C'est en partant de ce constat que Caritas, d'entente avec les autorités cantonales et les autorités d'application régionales du revenu d'insertion (RI), a lancé sa « CarteCulture » disponible dans le canton de Vaud depuis 2011. Cette carte est accessible à celles et ceux qui bénéficient de subsides d'assurance maladie, soit 185'000 personnes à l'été 2015 (chiffres du canton de Vaud). Caritas a distribué, en juillet dernier, sa 30'000^e carte. Grâce à elle, de nombreuses personnes et familles peuvent bénéficier de rabais auprès de 153 institutions dans le canton dans les domaines sportifs et culturels (chiffres fournis par Caritas).

Le fonctionnement de la carte est simple et laisse une grande liberté aux institutions. Celles-ci s'engagent simplement à accorder un rabais d'au moins 30% aux détenteurs de la carte. A Yverdon-les-Bains, cette carte permet l'accès à plusieurs activités grâce à la participation d'une dizaine d'institutions, notamment culturelles. Ainsi, les deux théâtres municipaux, par exemple, offrent chacun des rabais avoisinant 50% sur la grande majorité de leurs spectacles. Enfin, pour venir compléter cette offre, le pôle Intégration du service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) a contacté début septembre douze institutions publiques et privées pour les inciter à accepter, à leur tour, cette carte. La ville est donc active dans le soutien à la carteCulture, mais elle peut encore améliorer ce soutien de différentes manières, notamment dans le domaine sportif.

C'est pourquoi ce postulat demande à la Municipalité :

- d'œuvrer afin de mieux faire connaître cette carte, notamment auprès des familles bénéficiant de l'aide communale introduite en 2011 en portant un soin particulier aux familles allophones. En effet, la différence entre les bénéficiaires des subsides et les détenteurs de la carteCulture est encore très importante (sur six personnes qui y ont droit, cinq ne l'ont pas demandée).
- d'agir pour que les institutions ou les manifestations publiques qui ne le sont pas encore deviennent partenaires de la carteCulture quand cela est possible (par exemple les piscines, la patinoire et la bibliothèque publique).
- d'agir régulièrement auprès des institutions privées et/ou subventionnées pour les inciter à en faire de même, sur le modèle de la démarche entreprise par le JECOS.

Sans que cela représente un effort démesuré pour les finances communales, participer au développement de la CarteCulture est un moyen concret d'agir contre l'isolement et pour une vie sociale accessible à toutes et à tous. C'est pourquoi je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer directement à la Municipalité.

6 Juin 2014

UDC

Wagnière E

Monsieur Le Syndic,

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Monsieur Le Président et

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Non postulat

~~La motion~~ Concerne: du Fitness en plein air.

Le Fitness en plein air est un moyen moderne attractif très apprécié des ados, des jeunes et des moins jeunes.

Pratiquer une activité physique en pleine nature dans un endroit approprié avec du mobilier urbain adapté; ne peut-être que bénéfique pour la santé.

Un espace sportif réservé au bien-être est à la portée de tous lorsque celui-ci est gracieusement mis à disposition par les autorités communales.

Ce système a la particularité de s'intégrer parfaitement dans une zone de verdure réservée à cet effet.

Le Parc des Rives se situe dans un environnement idyllique qui convient tout particulièrement à la pose de ces divers engins.

Plusieurs petites villes du canton ont adopté et intégré ce mobilier dans les parcs public à proximité du centre-ville; pourquoi pas à Guerdon-les-Bains 2^e ville du canton.

Ces espaces facilitent le contact humain, la convivialité et favorise même l'intégration.

J'invite notre Municipalité à mettre ^{à l'étude} ~~en place~~ ce

Concept de Fitness en plein air; que ce soit pour une gym cardio, une readaptation, une remise en forme ou tout simplement pour le bien-être de jeunes parents accompagnés de leurs petits enfants.

Wagnière E

Soerabaja

[Handwritten signature]

A. De Vries

[Handwritten signature]

Dubguedel

[Handwritten initials]

[Faint, mostly illegible handwritten text covering the rest of the page]

Parc Avenue des Glariers - 1860 Aigle



• **Parc Avenue des Glariers - 1860 Aigle**



Clos du Verger - 1510 Moudon



Parc des Paudex - 1020 Renens



Parc Vincy-Vermont - 1202 Genève







Motion : parcours santé au bord du lac

La présente motion demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un parcours santé ou un parcours vita aux alentours de la plage d'Yverdon-les-Bains.

En parcourant notre bord du lac, vous l'avez certainement remarqué, les sportifs amateurs ou professionnels, jeunes et moins jeunes, sont nombreux à courir, à marcher ou à faire des exercices en famille, en groupe ou en solo afin de s'entraîner pour le triathlon, pour la course de la bonne résolution ou une autre manifestation sportive ou, tout simplement, pour se faire du bien.

La plupart de ces sportifs ainsi que de nombreux autres citoyens ou visiteurs, qui chaussent moins volontiers leurs baskets car peu enclins à courir sur des revêtements durs, se demandent pourquoi la deuxième ville du canton qui se profile, selon son programme de législature 2016-2021, comme un pôle d'excellence en matière de sports et d'accueil, ne dispose pas d'un parcours santé ou d'une vraie piste vita. Ceci d'autant plus que la Ville, qui se dit vouloir mettre un accent prioritaire sur la qualité de ses zones d'accueil en « développant des espaces de détente et de loisirs », dispose d'un cadre magnifique, idéal pour ces activités tant sur le plan du paysage que du contexte social (zones de repos, de loisirs, piscines, terrains de foot, stade de l'USY, tennis, etc.).

De plus, des coupes forestières ont été faites récemment et dévoilent quelques vestiges d'équipements sportifs laissant présumer que la forêt a toujours assumé une fonction d'accueil dans cette zone. C'est donc le moment opportun pour repenser les aménagements en apportant une contribution à la promotion du mouvement, du bien-être et de la santé de toute la population tout en veillant à la préservation de l'environnement naturel.

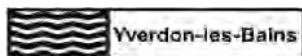
A cela s'ajoute les programmes fédéraux et cantonaux de promotion de la santé qui incluent le développement de la cohésion sociale, le contact avec la nature, le renforcement du sport populaire, etc. et qui, de ce fait, encouragent la création de parcours santé. Or, les parcours vita les plus proches se situent à Echallens, Montcherand, Sainte-Croix ou encore Les Montets (à côté d'Estavayer). On trouve également une courte piste finlandaise à Chamblon.

Compte tenu de ce constat, il est demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place au bord du lac un parcours type piste vita ou finlandaise comprenant un revêtement souple et proposant des stations d'exercices pour la mobilité et l'agilité, la force et l'endurance. Cela peut se faire en s'approchant, par exemple, de Zurich vitaparcours ou d'autres organismes en adéquation avec les différents éléments susmentionnés.



Anne Gillardin Graf

Yverdon-les-Bains, le 15 mai 2018



Secrétariat général

POSTULATS EN SUSPENS

Numéroation interne	Nouvelle numérotation	Date	Nom	Prénom	Textes des postulats
9	-	06.10.2011	Valceschini	Giancarlo	Pour un partenariat public-privé entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et des investisseurs privés visant au développement de la zone Gare-Lac avec comme objectif, entre autres, la construction d'un pôle administratif communal dans cette zone
12	-	05.04.2012	Pillonel	Cédric	Postulat "L'amélioration de l'information sur les collaborations intercommunales"
14	-	02.02.2017	Gafner	Pascal	Postulat "Un centre-ville dynamique et réfléchi".
20	-	06.05.2010	Dessemontet	Pierre	Postulat pour un congé paternité de 20 jours dans l'administration yverdonnoise
26	-	02.11.2006	Venizelos	Vassilis	Postulat pour une revitalisation du centre-ville
27	-	07.12.2006	Angéloz	Alain	Postulat pour la pose de candélabres et de prolongation de la promenade aménagée sur la rive gauche du Canal oriental
28	-	01.03.2007	Venizelos	Vassilis	Postulat pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux
31	-	04.09.2008	Venizelos	Vassilis	Postulat "Parcs et espaces verts yverdonnois"
33	-	02.04.2009	Venizelos	Vassilis	Postulat "Quel avenir pour le village Leclanché ?"
35	-	01.10.2009	Venizelos	Vassilis	Postulat pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet
36	-	01.10.2009	Capt	Gloria	Postulat "Aménagement Place de la Gare"
38	-	07.06.2012	Giroud	Christian	Postulat "Offrons de l'ombre aux yverdonnois"
41	-	03.03.2016	Dessemontet	Pierre	Postulat pour une étude sur l'impact du réchauffement climatique sur la ville
50	-	07.06.2012	Segrouchni	Younes	Postulat pour plus de bancs publics à Yverdon
55	-	04.03.2010	Pittet	Sylvain	Postulat pour une mise en valeur des menhirs de Clendy
56	-	04.02.2016	Klaus	Jean-Louis	Postulat pour la mise à disposition gratuite d'une carte Mobilis destinées à nos visiteurs-touristes

POSTULATS EN SUSPENS

Numérotation interne	Nouvelle numérotation	Date	Nom	Prénom	Textes des postulats
93	-	05.02.2019	Romanens	Léa	Postulat "Végétaliser la ville pour protéger la population des effets du réchauffement climatique"
113	-	01.09.2019	Loos	Martin	Postulat "Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante"
114	-	12.12.2019	Oosterhoff	Brian	Postulat "Pumptrack"
157	PO19.03PO	05.12.2019	Ramchurn	Ruben	Postulat "Pour une dynamisation de la vie nocturne yverdonnoise"
-	PO19.02PO	28.08.2012	Venizelos	Vassilis	Postulat "Pour un développement du jardinage en milieu urbain, dans le respect de l'environnement"
-	PO19.06PO	05.12.2019	Fischer	Pascale	Postulat "Pour un accueil des enfants répondant aux besoins des familles yverdonnoises"
-	PO20.02PO	06.02.2020	Segrouchni	Younes	Postulat "Ville zéro mégot"
-	PO20.04PO	05.03.2020	Dibrani	Mergim	Postulat "Pour une rue du Lac sans obstacles"
-	PO20.07PO	01.10.2020	Ramchurn	Ruben	Postulat "Lutte contre la pauvreté"
-	PO20.08PO	01.10.2020	Ramchurn	Ruben	Postulat "Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises"
-	PO20.09PO	01.10.2020	Ramchurn - Lopretti	Ruben - Christophe	Postulat "Pour une autoroute à vélo à Yverdon"
-	PO20.10PO	05.11.2020	Meystre	Pierre-Henri	Postulat "Pour un soutien aux cafetiers-restaurateurs et commerçants"
-	PO20.11PO	05.11.2020	Seghrouchni - Wicki	Younes - Julien	Postulat "Pour un soutien à la population et aux secteurs économiques fragilisés par la crise sanitaire"
-	PO21.01PO	25.03.2021	Ehrwein	Céline	Postulat "Pour une ville inclusive"
-	PO21.02PO	25.03.2021	Villard	Roland	Postulat "Pour une carte culture et sports"
-	PO21.04PO	25.03.2021	Hofer	Aurélie Maude	Postulat "Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous"

POSTULATS EN SUSPENS

Numéroation interne	Nouvelle numérotation	Date	Nom	Prénom	Textes des postulats
-	PO21.05PO	06.05.2021	Ehrwein	Céline	Postulat "Covid-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises"
-	PO21.06PO	06.05.2021	Romanens	Léa	Postulat "Des alternatives locales et écologiques au béton"
-	<u>PO21.10PO</u>	07.10.2021	Villard	Roland	Postulat "Un nom pour chaque arbre" modifié en "Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la Ville"
-	<u>PO21.11PO</u>	07.10.2021	Genton	Paul Camille	Postulat "Pour une stratégie climatique forte, s'inscrivant dans la durée"
-	<u>PO21.12PO</u>	07.10.2021	Marendaz	Mathilde	Postulat "Yverdon sans publicité commerciale : libérons la Ville du royaume de la consommation !"
-	<u>PO21.13PO</u>	04.11.2021	Fischer	Pascale	Postulat " Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?"
-	<u>PO21.14PO</u>	02.12.2021	Rychner	David	Postulat "Pour la mise en place d'un partenariat entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'EVAM"
-	<u>PO22.01PO</u>	03.02.2022	Balet	Stéphane	Postulat "Quel avenir pour la PNV ?"
-	<u>PO22.02PO</u>	03.02.2022	Ehrwein	Céline	Postulat "Pour un lieu d'accueil de jour offrant des prestations d'hygiène, ainsi que des soins médicaux, paramédicaux et dentaires aux personnes vivant dans la précarité sur Yverdon"
-	<u>PO22.03PO</u>	03.03.2022	Konan Gasparini	Sally	Postulat "Créer une commission indépendante pour le soutien aux projets d'intégration"
-	<u>PO22.04PO</u>	05.05.2022	Sheu	Ervin	Postulat "Une ville où il fait bon attendre le bus"
-	<u>PO22.05PO</u>	07.04.2022	Wicki	Julien	Postulat "Renforcer les processus démocratiques en renforçant la participation"
-	<u>PO22.06PO</u>	07.04.2022	de Raemy	Basile	Postulat pour la création d'une plateforme et d'un budget participatif pour la population d'Yverdon-les-Bains